



Mémoire de réponse aux avis formulés par le Public

*Agissons ensemble
pour notre
environnement*

1. PREAMBULE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

L'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) étend l'obligation de réaliser un PCAET aux établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris et à la commune de Paris, en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, qui doit être compatible avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la métropole.

Les articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'Environnement prévoient la consultation du public sur le projet de PCAET : cette concertation est liée à la soumission à évaluation environnementale. Cette consultation « réglementaire » est à dissocier de la concertation réalisée lors de l'élaboration du PCAET, et porte sur le projet global tel qu'arrêté par l'organe délibérant.

2. REPONSE AUX AVIS DU PUBLIC

En application de la réglementation, l'EPT Grand Paris Seine Ouest a donc mis à disposition du public le projet de PCAET et l'ensemble des pièces qui s'y rattachent (dont son évaluation environnementale stratégique) à compter du 09 novembre 2020 au 06 décembre 2020. Le présent mémoire correspond à l'analyse des remarques formulées par le public au cours de cette consultation, et à la présentation des modifications éventuelles qui y sont associées. Les remarques ont pu être formulées en ligne sur un site dédié, par mail ou par courrier.

L'analyse des remarques formulées par le public est présentée sous la forme d'un tableau aux pages suivantes. Pour leur traitement, les remarques ont été regroupées selon les thématiques qu'elles abordaient ; elles sont néanmoins consultables dans leur intégralité en partie 3 du présent document. Les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

Le tableau d'analyse est construit de la manière suivante : à chaque ligne correspond une thématique abordée par un ou plusieurs avis, présentée en première colonne. Les colonnes suivantes précisent les numéros de référence des avis concernés (et listés en partie 3 du présent document), la réponse de la collectivité et les modifications éventuelles apportées au projet de PCAET.

Une grande partie des avis formulent des propositions complémentaires aux fiches actions du PCAET, soit pour « aller plus loin » dans le descriptif et la programmation des actions, soit pour proposer d'autres actions complémentaires à celles déjà préfigurées. Sur plusieurs thématiques, des remarques contradictoires sont formulées. L'exercice de réponse aux avis essaie autant que possible d'apporter un éclairage à l'ensemble des remarques formulées.

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée	Document modifié
<p>Concertation du public : Plusieurs avis expriment le sentiment d'une concertation restreinte, d'un manque d'information sur l'organisation des réunions publiques et des ateliers. Il est souhaité une meilleure identification des acteurs locaux (dont les associations et les citoyens volontaires) pour le suivi et la mise en œuvre du PCAET. D'autres avis suggèrent de faire évoluer la participation du public vers des modes plus interactifs (« co-construction »). Un avis demande comment accéder à l'ensemble des avis formulés sur le projet de PCAET.</p>	<p>Avis n°1, n°8, n°10, n°17, n°20, n°21, n°37, n°38, n°42</p>	<p>La réglementation n'impose pas de formes de concertation du public lors de l'élaboration du PCAET, seule la consultation du public entre l'arrêt et l'approbation du PCAET est cadrée réglementairement. L'EPT a toutefois souhaité dès le début de la démarche associer le public à l'élaboration du PCAET, cela s'est notamment traduit par la mise en place des questionnaires via l'application Vooter.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs moyens de diffusions de l'information ont été utilisés en amont des différents ateliers et réunions publics : parutions sur les réseaux sociaux de l'EPT, le site internet de l'EPT, communications officielles, affiches, etc. La communication n'a, à cet égard, pas été ciblée vers un type de public. Si le nombre de participants « final » peut sembler restreint, les échanges ont été réels et les apports aux projets significatifs.</p> <p>L'idée proposée d'identifier les citoyens volontaires et les associations à la mise en œuvre des actions va dans le sens du souhait de GPSO : il est à cet égard proposé qu'en amont de la mise en œuvre de certaines actions, des « appels à manifestation d'intérêt » auprès de la population soit réalisée. Des groupes d'animations et/ou de suivi pourront ainsi être créés pour chaque action. Cette volonté se traduit par l'ajout d'une nouvelle fiche action dédiée à ce sujet.</p> <p>Les choix réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET ont été arbitrés par les élus, mais à partir de propositions émanant parfois du public, des partenaires institutionnels, des acteurs locaux ou des élus eux-mêmes. La proposition d'associer plus largement les volontaires locaux à la mise en œuvre des actions répond en partie au souhait exprimé d'être dans un mode de co-construction de l'action de la collectivité.</p> <p>L'ensemble des avis sont disponibles en annexe du PCAET pour les avis des autorités compétentes (dont la MRAe et la Métropole du Grand Paris), ceux du public sont listés dans le présent mémoire.</p>	<p>Plan d'Actions : ajout d'une fiche action sur l'association des volontaires via un « appel à manifestation d'intérêt » préalable (5.1)</p>
<p>Mobilités douces : Certains avis rappellent qu'un « schéma directeur des circulations douces » était prévu au titre du précédent Plan Climat et regrettent que le « nouveau » PCAET propose à nouveau une étude, sans être plus prescriptif sur les itinéraires à aménager, le calendrier, etc. D'autres avis formulent des préconisations sur certains axes existants ou sur la gestion des chantiers en cours (dont le Grand Paris Express). Il est également proposé de davantage concerter les usagers en amont des aménagements. Certains avis attendent des précisions sur le budget alloué. Il est proposé de pérenniser les aménagements temporaires réalisés par suite du premier déconfinement en 2020. Certains avis attendent des compléments sur le stationnement des cycles.</p>	<p>Avis n°1, n°3, n°6, n°9, n°13, n°14, n°15, n°22, n°23, n°24, n°26, n°33, n°35, n°36, n°41, n°44, n°46, n°50, n°51, n°55, n°56, n°58, n°59, n°60, n°61</p>	<p>Le Schéma Directeur des Circulations Douces nécessite une mise à jour, c'est l'objet de l'élaboration du Plan Vélo souhaité par GPSO. Celui-ci doit permettre de poursuivre la planification spatiale et temporelle des aménagements cyclables. Ce Plan Vélo a également bénéficié de phase de consultations lors de son élaboration (concertation réalisée fin 2019). Le Plan Vélo prévoit l'aménagement de 10 « maillons » ; la réalisation des aménagements de chacun de ces maillons sera précédée d'une nouvelle phase de concertation (en lien avec l'action 5.1 « appel à manifestation d'intérêt » nouvellement ajoutée). L'ensemble des itinéraires soumis par les habitants seront étudiés lors des prochaines études de voiries ou de planification de la mobilité.</p> <p>Les aménagements temporaires réalisés lors du déconfinement au printemps et à l'été 2020 sont en cours d'évaluation ; cette évaluation permettra d'identifier des aménagements à pérenniser et d'autres à modifier. La volonté de la collectivité est de pérenniser autant que possible ces aménagements ; ceux-ci pourront toutefois nécessiter des ajustements afin d'améliorer la signalétique ou la sécurité des axes.</p> <p>Le budget dédié au Plan Vélo et plus globalement aux aménagements cyclables sur les prochaines années est en cours de définition. Les budgets figurés sur la fiche action sont ceux déjà actés.</p>	<p>Plan d'Actions : ajouts et précisions à la fiche action 3.1</p>
<p>Méthodologie et données d'entrées : Certains avis expriment une incompréhension sur la méthodologie appliquée pour comptabiliser les consommations énergétiques et les émissions de GES. Le cas des transports aériens est cité à plusieurs reprises, ainsi que la comparaison entre les chiffres de GPSO et de la MGP. Certains avis auraient aimé disposer de plus d'informations sur la nature du parc bâti (résidentiel et tertiaire). Plusieurs avis auraient souhaité disposer d'une évaluation du</p>	<p>Avis n°2, n°11, n°13, n°16, n°18, n°19, n°20, n°36, n°46, n°47, n°58, n°63</p>	<p>La méthodologie utilisée pour élaborer le Diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Les données d'entrées utilisées sont celles disponibles auprès des différents observatoires. Ces données sont dites « cadastrales » : il s'agit des consommations brutes du territoire, indépendamment de l'usage final liée à son utilisation : les produits manufacturés sur place et exportés sont comptabilisés dans le bilan bien qu'ils ne soient pas consommés sur place, et par opposition le processus de fabrication de l'ensemble des biens consommés localement n'est pas comptabilisé directement. Cette approche est la méthode exigée par la réglementation pour l'élaboration des PCAET. L'objectif est d'agir sur l'ensemble des sources « directes » utilisées localement.</p> <p>L'autre méthode parfois citée repose sur une approche « par responsabilité » : sont comptabilisées uniquement les émissions liées aux biens consommés localement. Celle-ci est parfois appelée « empreinte carbone. » Bien que cette approche soit intéressante, elle est bien plus complexe à mesurer, les observatoires ne pouvant fournir avec précision la nature et la quantité des biens consommés localement, que ce</p>	<p><i>Pas de modifications</i></p>

<p>précédent PCET. Il est souligné l'utilisation d'un chiffre différent pour les émissions de GES territoriales entre le Diagnostic et la Stratégie. Il est demandé si les données de consommation d'énergie pourraient être exprimées en énergie primaire.</p>		<p>soit pour l'alimentation humaine, la fourniture de matériels ou encore l'ensemble des déplacements réalisés et des motorisations associées à partir ou à destination du territoire. Toutefois, au travers du diagnostic, un poste « intrants » a été esquissé, afin d'essayer de rendre compte d'une partie des émissions indirectes liées aux consommations locales.</p> <p>Ces calculs sont facilités à l'échelle nationale, les flux de marchandises à l'international étant mieux identifiés qu'à l'échelle communale / intercommunale. A titre informatif, le bilan « cadastral » moyen d'un français était de 6,1 teqCO₂ en 2010, tandis que le bilan par « responsabilité » était de 9,1 teqCO₂ à la même date (source : Institute for Climate Economics, DATALAB, Chiffres clés du climat - France et Monde, 2017).</p> <p>Les écarts constatés avec les chiffres de la MGP viennent en partie de la méthode différente utilisée pour la comptabilisation des consommations locales. De même, l'approche cadastrale utilisée ne permet pas de comptabiliser l'incidence du trafic aérien, les aéroports fréquentés par les habitants n'étant pas situés sur le territoire. L'écart entre les données du Diagnostic et de la Stratégie provient du poste « Intrants » : celui-ci n'étant pas un poste réglementaire et étant évalué à partir d'une méthodologie différenciée (« responsabilité » et non « cadastrale »), il n'entre pas dans les calculs effectués en phase Stratégie.</p> <p>Les données présentées sont les plus complètes disponibles ; GPSO n'a pas à ce jour d'éléments permettant de distinguer la ventilation par classes de performance des différents bâtiments selon leurs usages et leur type (collectif et individuel).</p> <p>Les données de consommations d'énergie sont exprimées, conformément à la réglementation, en GWh d'énergie finale. Les facteurs de conversion en énergie primaire sont toutefois précisés dans le Diagnostic (en partie 3.3, page 25).</p> <p>L'évaluation du PCET de 2011 est partiellement incluse dans la mise à jour du Diagnostic « Climat-air-énergie » du PCAET. La mise à jour de l'ensemble des composantes énergétiques, des données liées à la vulnérabilité, aux émissions de polluants, etc. concoure ainsi à l'évaluation du plan. La méthodologie utilisée pour l'élaboration du PCET de 2011 étant sensiblement différente (source des données, outils de comptabilité, mise à jour des facteurs d'émissions, etc.), le Diagnostic du PCAET ne saurait toutefois produire une évaluation « chiffrée » du PCET de 2011.</p>	
<p>Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R : Certains avis jugent les objectifs fixés trop peu ambitieux ; certains considèrent également que les objectifs chiffrés ne sont pas cohérents avec les objectifs « techniques » (rythme de rénovation du parc de logement par exemple). D'autres rappellent l'importance de fixer des objectifs chiffrés et contraignants. Il est proposé de fixer des objectifs différenciés selon la nature des bâtiments (individuels ou collectifs, etc.). L'objectif de rénovation de 100% du parc bâti à un niveau BBC suscite des questionnements.</p>	<p>Avis n°2, n°5, n°9, n°11, n°13, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20, n°22, n°24, n°30, n°46, n°47</p>	<p>Les consommations d'énergie moyenne par habitant sont assez nettement inférieures aux observations nationales ; la croissance démographique projetée est en revanche plus élevée. En conséquence, en dépit d'un objectif légèrement moindre en matière de réduction des consommations énergétiques locales, les consommations moyennes par habitant projetées demeuraient inférieures aux objectifs nationaux en 2050.</p> <p>Toutefois, GPSO a conscience qu'il convient de maximiser autant que possibles les actions locales ; aussi, l'évaluation à mi-parcours et la révision du PCAET à horizon 6 ans seront des étapes clés pour évaluer la trajectoire prise par le territoire et, au besoin, pour renforcer les objectifs.</p> <p>Les objectifs de rénovation des logements ne sont pas portés uniquement par l'action 1.3, qui est spécifique aux copropriétés ; l'action 1.2 et la transformation de l'ALEC en PTRE est un des moyens identifiés pour soutenir la rénovation « privée » des logements, et d'atteindre les objectifs globaux de rénovation des logements. Enfin, une partie des rénovations se fait sans le concours de la collectivité (effet « d'entraînement ») ; c'est la somme de ces orientations qui doit permettre d'atteindre l'objectif de 100% du parc rénové en 2050. Aussi, aucun outil ne permettant à ce jour de quantifier le nombre de logements rénovés par an, les efforts seront portés sur la mise en place d'un guichet unique pour conseiller techniquement et orienter les interlocuteurs vers les aides financières adéquates, ainsi que sur la communication. En parallèle, le soutien financier local sera revu afin d'être complémentaire des autres aides, notamment celles de l'Etat. Il sera fait une évaluation à mi-parcours.</p> <p>Cet objectif de 100% du parc bâti à un niveau BBC en 2050 est une moyenne : l'objectif est que la consommation moyenne de l'ensemble des bâtiments soit équivalente à un niveau BBC, toutefois, certains bâtiments atteindront de meilleures performances (la plupart des logements en étiquette « C » peuvent par exemple nettement dépasser cet objectif), d'autres seront moins efficaces.</p>	<p>Plan d'Actions : ajouts et précisions à la fiche action 1.2 et 1.3</p>
<p>Sobriété énergétique : Certains avis proposent d'aller plus loin sur la réduction des consommations énergétiques, notamment en promouvant la sobriété énergétique « publique » (éclairage public, affichage publicitaire). Il est</p>	<p>Avis n°4, n°5, n°15, n°35, n°36, n°61, n°62</p>	<p>La question d'un aménagement public « sobre en énergie » entre pleinement dans le champs de réflexion du référentiel de l'aménagement durable, devant devenir le guide des futurs aménagements publics. Cette thématique est ajoutée au détail de l'action qui lui est consacrée,</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 2.1, 5.2 et 6.2</p>

<p>également proposé de souscrire à des contrats de fourniture d'énergie « verts. » D'autres avis soulignent également la nécessité de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments (bureaux, commerces, etc.), et questionnent le déploiement « pour tous » de la 5G.</p>		<p>et le volet « publicité » y est explicité. Il est toutefois précisé que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) étant relativement récent, la prise en compte des orientations sur le sujet de la publicité pourrait être plus tardif.</p> <p>La possible souscription à un contrat de fourniture d'énergie « verte » est présente au travers du Plan d'Actions ; c'est une des orientations proposées au travers de l'action 6.2. Celle-ci est toutefois modifiée afin d'y inclure un objectif « minimal. »</p> <p>Plus globalement, la question de l'éducation à la sobriété énergétique est une des orientations importantes prise dans le cadre de la Stratégie (des baisses relativement importantes de la consommation d'énergie sont attendues par suite de la mise en œuvre des principes de sobriété par les habitants et entreprises). L'action 5.2 porte en particulier sur ce volet. Celle-ci a été modifiée afin d'y ajouter des précisions sur les objectifs chiffrés de nombre d'habitants « sensibilisés » par an (l'idée est de monter en puissance d'année en année, en se basant sur les résultats des années précédentes). Elle est également élargie aux entreprises (et notamment aux commerçants) et aux scolaires.</p>	
<p>Végétalisation urbaine : Certains avis préconisent de développer de manière plus importante la végétalisation des espaces urbains, notamment afin de limiter les effets des canicules, via le développement d'ilots de fraîcheur. Les cours d'écoles sont cités en particulier. D'autres estiment que la gestion actuelle des espaces verts pourrait être améliorée (période de taille des arbres par exemple).</p>	<p>Avis n°5, n°6, n°8, n°23, n°25, n°28, n°32, n°43, n°59</p>	<p>Ces questions sont au cœur du futur référentiel de l'aménagement durable, visé par l'action 2.1 du Plan d'Actions ; elles sont aussi évoquées au travers des actions 2.2 et 2.3. Celles-ci sont modifiées pour y inclure des précisions sur la taille des arbres et la gestion de la nidification des oiseaux ; le référentiel pourra en particulier faire référence à la « Stratégie Biodiversité » élaboré par la Maison de la Nature et de l'Arbre. Des propositions complémentaires en matière de désimperméabilisation des cours d'écoles sont également ajoutés sous la forme de partenariats possibles, la gestion des écoles relevant des compétences communales.</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 2.1, 2.2 et 2.3</p>
<p>Agriculture et production alimentaire : Certains avis préconisent de compléter le plan d'actions pour ajouter des actions visant le développement de la production alimentaire locale et la mise en relation à l'échelle régionale entre consommateurs et producteurs. Le levier de la restauration collective (scolaire en particulier) est soulevé.</p>	<p>Avis n°5, n°20, n°36, n°58, n°61</p>	<p>L'action 2.2 est modifiée pour y inclure la mention de l'agriculture urbaine ; selon les sites et les projets, des productions alimentaires peuvent en effet être envisagées. L'action 6.1 portant sur les marchés publics peut inclure pour sa part des éléments sur la restauration collective, elle est modifiée afin d'explicitement cette attente. Toutefois, les marchés publics de restauration collective les plus importants sont ceux destinés à la restauration scolaire, dont la compétence est communale. GPSO propose à cet égard d'accompagner les communes dans la définition de leurs cahiers des charges.</p> <p>Par ailleurs, la sensibilisation à la consommation responsable est un des sujets qui entre dans les missions de la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) ; celle-ci est mentionnée dans l'action 5.2. Dans cette même fiche-action, il est mentionné l'objectif d'élargir la gamme des « éco-défis » proposés, toutefois, l'approche « alimentation » est privilégiée sous la forme d'ateliers aux Défis. La réalisation d'un défi « alimentation positive » est en particulier contraint par l'absence d'acteurs agricoles pouvant participer à l'animation de celui-ci (pas d'exploitation en maraîchage « bio » sur le territoire par exemple).</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 2.2, 5.2 et 6.1</p>
<p>Gestion des déchets : Certains avis proposent de généraliser la collecte des biodéchets afin d'en assurer une valorisation sous forme de compost. Il est également proposé d'implanter de nouveaux composteurs collectifs ou individuels. Certaines associations ou référentiels sont transmis. Il est suggéré de travailler sur la gestion des déchets liés aux marchés. Il est également proposé de développer le soutien au « vrac » et de développer des « repair café » ou des recycleries. Il est parfois exprimé le souhait d'une harmonisation des consignes de tri et des codes couleurs qui y sont associés. Il est soumis une requête pour arrêter l'usage d'eau potable pour l'entretien de la voirie.</p>	<p>Avis n°5, n°22, n°50, n°52, n°53, n°54, n°57, n°61, n°64</p>	<p>La généralisation de la collecte des biodéchets est bien prévue dans le cadre du PCAET, elle est incluse dans l'action 4.2 du Plan d'Actions. L'objectif est d'atteindre un service élargi à l'ensemble de la population à horizon 2025-2027. De même, le développement de l'offre en composteurs individuels et collectifs est bien prévu au travers de l'action 4.1. Les noms d'associations transmis sont retenus par la collectivité, ils seront intégrés et destinataires de « l'appel à manifestation d'intérêt » ajouté au Plan d'Actions (action 5.1).</p> <p>La gestion sélective des déchets en « fin de marché » est un axe potentiel de développement ; il est ajouté à l'action 4.2 l'objectif d'étudier ce gisement et les modalités de gestion associées.</p> <p>Le soutien aux structures du réemploi est bien prévu dans le cadre du Plan d'Actions, c'est un des axes de l'action 4.1. L'objectif est de faciliter leur implantation et d'être des relais de communication autour de leur action.</p> <p>L'harmonisation des consignes de tri est un objectif national qui a été récemment adopté ; cela doit se traduire par, effectivement, une harmonisation des codes couleurs et des pratiques en matière de recyclage à l'échelle nationale, au cours des prochaines années.</p> <p>La question de l'usage de l'eau potable pour l'entretien de la voirie est liée à des risques sanitaires. GPSO propose toutefois d'étudier cette possibilité au travers de la fiche action consacrée au référentiel pour l'aménagement durable (2.1) ; une étude spécifique pourra être réalisée à cette fin. L'étude de la valorisation énergétique des eaux grises (récupération de la chaleur) est également ajoutée à la fiche action consacrée au développement des ENR&R (1.1).</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 1.1, 2.1 et 4.2</p>

<p>Construction neuve et artificialisation des sols : Certains avis mettent en avant la densification continue des espaces urbains, au détriment du patrimoine architectural et naturel. Ils soulignent en particulier l'usage de matériaux avec de forts impacts sur l'environnement (béton, etc.). Ils proposent de développer la réutilisation des matériaux issus des chantiers et des déconstructions, de développer le recours aux matériaux biosourcés et de diminuer la vacance. Plusieurs avis soulignent un paradoxe entre le développement de nouvelles constructions et les objectifs de sobriété et d'atténuation du changement climatique.</p>	<p>Avis n°6, n°7, n°13, n°19, n°28, n°34, n°36, n°37, n°38, n°46, n°52, n°58, n°62</p>	<p>Les besoins en construction sont réels ; les objectifs fixés par GPSO en matière de nouvelles surfaces sont ceux nécessaires pour absorber la hausse de la population et de l'activité. Les taux de vacances sont à cet égard relativement faibles sur le territoire (6,2% en moyenne sur l'EPT en 2015) ; les locaux ou logements vacants étant pour la majorité des cas des logements vacants pour une durée limitée et liée aux mouvements des populations (déménagements, décohabitations, etc.). La part de logements vacants de longue durée est relativement faible.</p> <p>GPSO souhaite toutefois que ces nouvelles constructions soient aussi vertueuses que possible ; c'est pourquoi des objectifs ambitieux sont notamment fixés en matière de consommation énergétique du parc neuf. Des orientations supplémentaires sur la gestion des déchets de chantiers ou de matériaux biosourcés sont également inscrites au travers du référentiel de l'aménagement durable (2.1) et de la gestion du patrimoine public (6.2). Ces orientations ne sont toutefois pas prescriptives. Sur cette thématique, GPSO souhaite dans un premier temps animer une démarche de sensibilisation et d'expérimentation. Selon les retours d'expériences, des prescriptions pourront être intégrées aux futurs documents d'urbanisme.</p> <p>Les constructions neuves sont essentiellement localisées sur des espaces déjà artificialisés. Toutefois, des opérations existent en « extension urbaine. » Afin d'en limiter les incidences, GPSO souhaite au travers de son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) étudier l'ensemble des gisements fonciers disponibles (renouvellement urbain, « dents creuses » etc.) afin de s'approcher autant que possible d'un objectif « 0 artificialisation nette » ; la fiche action portant sur l'aménagement durable est modifiée afin de rendre explicite cet objectif.</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions à la fiche action 2.1</p>
<p>Déplacements motorisés alternatifs : Certains avis souhaitent que soit davantage développées les solutions de recharges pour véhicules électriques (y compris au sein des immeubles d'habitation), et qu'un budget y soit associé. Plus globalement, certains avis questionnent les budgets alloués aux politiques de mobilité devant permettre l'amélioration de la qualité de l'air. Il est également soulevé l'opportunité de réduire les besoins en déplacements, et la nécessité de cibler en priorité le transport de marchandises. D'autres avis s'opposent à la mise en place d'une ZFE, nécessitant un renouvellement très important du parc motorisé existant. Il est suggéré d'étudier le potentiel de développement du transport fluvial.</p>	<p>Avis n°7, n°9, n°13, n°18, n°24, n°29, n°35, n°36, n°40, n°46, n°59, n°60, n°63</p>	<p>Le déploiement des solutions de recharge pour véhicules électrique est une compétence qui a été déléguée au SIGEIF. GPSO peut toutefois être force de proposition sur la localisation de ces bornes et relai des attentes ou demandes locales. La fiche action 3.2 dédiée aux « nouvelles mobilités » est modifiée en ce sens.</p> <p>Les budgets alloués aux actions présentés sont ceux qui ont été actés de manière préalable à l'arrêt du PCAET. Des budgets supplémentaires sont en cours d'arbitrage ; par ailleurs, pour un certain nombre d'actions, des partenaires participeront également au financement des actions mises en œuvre.</p> <p>La réduction des besoins en transport et des distances parcourues est bien un des objectifs fixés par le PCAET ; l'atteinte des objectifs fixés (près de -50% d'émissions de GES des transports à horizon 2050) incluent une diminution des distances totales parcourues, en plus du report modal et de l'évolution des motorisations. La mise en place de la ZFE doit participer à cet objectif, en dissuadant l'utilisation des modes motorisés pour des trajets de courte distance.</p> <p>Le développement du transport fluvial n'a effectivement pas été étudié dans le cadre de l'étude ; en partie du fait de l'absence de port sur le territoire. Toutefois, ce manque d'infrastructures « dédiées » n'est pas un obstacle « définitif » à l'utilisation des modes fluviaux. En conséquence, il est proposé d'inclure dans le futur PLD un volet d'étude spécifique à ce mode. L'action 3.3 est modifiée en ce sens.</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 3.1, 3.2 et 3.3</p>
<p>Qualité de l'air : Il est proposé d'être plus prescriptif sur les modes de chauffage au bois (label flamme verte 6/7 étoiles)</p>	<p>Avis n°9</p>	<p>Le souhait de l'EPT est effectivement de promouvoir les équipements les plus performants possibles afin de limiter les rejets de polluants. La référence à la labellisation des appareils de chauffage est ajoutée aux fiches actions concernées (1.2 et 1.3). Cela correspond à moyen terme à la fin des usages « classiques » du bois (bois bûche avec foyer ouvert en particulier).</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 1.2 et 1.3</p>
<p>Niveau de précision des fiches actions : Plusieurs avis considèrent que les descriptifs des fiches actions ne sont pas assez détaillés. Des précisions sont demandées sur la mise en œuvre d'une « cartographie des initiatives locales » (possibilité de mise en relation, etc.). Des avis souhaitent savoir comment la population sera informée de la bonne mise en œuvre et/ou de l'atteinte des objectifs fixés par action. Il est également proposé de renforcer le nombre d'indicateurs et de fixer des objectifs à chacun de ceux-ci. Il est soumis l'idée d'ajuster le budget des actions selon leur efficacité « climat-air-énergie. »</p>	<p>Avis n°10, n°12, n°13, n°14, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20, n°21, n°30, n°39, n°41, n°45, n°45, n°47, n°48, n°51, n°58, n°63</p>	<p>Au travers du traitement des remarques et avis transmis par les autorités compétentes et par le public, GPSO a amélioré la précision des fiches actions, que ce soit leur déroulé prévisionnel, leurs moyens ou les pilotes et partenaires associés. L'objectif des fiches actions n'est toutefois pas d'être complètement exhaustives et d'anticiper l'intégralité de la mise en œuvre des actions : elles doivent servir de guide à la réalisation des actions, et en ce sens recueillir « l'essentiel » pour la bonne application du projet. Par ailleurs, comme il a régulièrement été soulevé au cours de la consultation du public, le besoin de concertation et de travail avec les habitants et, plus largement, l'ensemble des acteurs locaux est important. Aussi, le souhait de la collectivité est de pouvoir enrichir la mise en œuvre des actions lors des différentes étapes de conception, d'expérimentation ou de réalisation de chacune d'entre elles. C'est en particulier pour contribuer à cet objectif qu'est ajouté la fiche action concernant des « appels à manifestation d'intérêt » au projet de PCAET.</p> <p>La cartographie des initiatives locales sera un outil interactif, hébergé via l'un des sites internet de GPSO. Il permettra effectivement d'entrer en contact avec l'ensembles des porteurs d'initiatives identifiés, et ceux-ci seront informés de leur intégration dans le recensement. GPSO</p>	<p>Plan d'actions : modifications de la présentation des indicateurs de suivi sur l'ensemble du fichier</p>

		<p>souhaite précisément que cette cartographie puisse être un « accélérateur des transitions » en mettant en relation les différents porteurs de projets, utilisateurs et financeurs potentiels.</p> <p>Lorsque cela a été possible, des objectifs à échéance du PCAET ont été ajoutés pour les différents indicateurs. La mise à jour des indicateurs sera publique, et disponible notamment via le portail « Open Data » de GPSO. Celui-ci propose déjà la mise à jour de quelques indicateurs environnementaux.</p> <p>Le budget des actions ne peut pas être complètement indexé sur leur niveau de contribution potentielle. Tout d'abord, cela nécessiterait de pouvoir comptabiliser l'ensemble des incidences positives attendues, or celles-ci sont de natures diverses et non comparables (il n'est pas aisé d'évaluer si des bénéfices en matière de baisse des polluants est plus « important » que la baisse des émissions de GES par exemple). Par ailleurs, pour certaines actions, il s'agit d'un soutien financier mais non d'un financement global, pour d'autres il s'agit d'un « investissement » qui permettra aussi de générer des recettes et donc de financer d'autres actions, etc.</p>	
<p>Formation et sensibilisation : Il est proposé d'élargir les actions de formation et de sensibilisations aux élus du territoire et si possible aux habitants. Plusieurs associations sont citées comme des sources potentielles de partenariat. Il est également proposé de renforcer la coopération avec les communes membres et les milieux scolaires.</p>	<p>Avis n°10, n°15, n°19, n°20, n°36, n°51, n°59, n°61, n°62</p>	<p>Des volets de formation et de sensibilisation sont prévus pour l'ensemble des habitants, ces dispositifs sont notamment présentés dans le descriptif de l'action 5.2. L'objet de l'action 6.3, à destination des élus et des agents de la collectivité, est d'explicitier la réalisation de missions similaires à destination de ceux-ci. Les associations et formes d'animations citées sont retenues par la collectivité, ils seront intégrés et destinataires de « l'appel à manifestation d'intérêt » ajouté au Plan d'Actions.</p> <p>L'ensemble des formations à destination des élus communautaires seront ouvertes aux élus municipaux des communes membres de GPSO. La fiche action 6.3 est modifiée en ce sens.</p> <p>La fiche action 5.2 est également modifiée pour y inclure un volet à destination des scolaires. Le marché d'animation public géré par la Maison de la Nature et de l'Arbre doit à cet égard être renouvelé en 2022, et pourra inclure un volet « scolaire. »</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 5.2 et 6.3</p>
<p>Articulation avec les Plans et Programmes : Certains avis questionnent l'articulation entre la stratégie locale et les ambitions nationales et internationales. Il est également proposé d'être plus prescriptif envers les documents d'urbanisme (PLU / PLUi)</p>	<p>Avis n°12, n°32, n°62</p>	<p>L'articulation avec les plans et programmes est présentée plus particulièrement en partie 4 de l'Évaluation Environnementale Stratégique. Les documents cadres régionaux et nationaux sont les seuls avec lesquels le PCAET doit présenter un rapport de compatibilité (ceux-ci devant eux-mêmes permettre de transcrire à leur échelle les objectifs européens ou internationaux pour lesquels la France est partie prenante). Ces documents sont régulièrement mis à jour ; l'évaluation du PCAET à mi-parcours et la révision à 6 ans doivent notamment permettre d'ajuster la stratégie locale avec les évolutions réglementaires qui sont intervenues dans le même laps de temps.</p> <p>Les futurs PLU ou PLUi devront prendre en compte le PCAET dans son ensemble. Certaines orientations du PCAET y font directement référence : le référentiel de l'aménagement durable, les objectifs de performance énergétique des constructions neuves, etc. D'autres sont liées sans que le lien ne soit « explicite », il s'agit notamment des politiques de la mobilité. Les documents d'urbanisme devront toutefois bien en permettre une traduction concrète (emplacements réservés, gabarits des voies, nombre de places de stationnement par logement, etc.).</p>	<p><i>Pas de modifications</i></p>
<p>Évolution du mix énergétique : Un des avis s'interroge sur les objectifs fixés visant la réduction de la consommation d'énergie d'origine fossile. D'autres soulignent que des opérations neuves actuelles prévoient encore des installations fonctionnant au gaz. Des avis questionnent la durabilité des installations de production d'énergie solaire. Des avis jugent que la réalisation d'un schéma directeur de développement des ENR aurait dû être davantage anticipée. Un avis souhaite à cet égard mieux connaître la planification temporelle du développement des unités de production d'énergies renouvelables. Il est soumise l'idée de développer en priorité des solutions de production qui puissent bénéficier aux logements sociaux.</p>	<p>Avis n°15, n°23, n°30, n°36, n°45, n°49</p>	<p>La réduction projetée du recours aux énergies fossiles est principalement liée à la baisse des besoins énergétiques et à la volonté de développer l'indépendance énergétique du territoire et de diversifier le mix énergétique.</p> <p>Le développement des unités de production solaire doit être associé à un programme d'entretien et de maintenance, comme pour tout autre type d'unité de production. Les fiches actions concernant les énergies renouvelables sont modifiées pour expliciter ce point.</p> <p>En l'absence de schéma directeur de développement des énergies renouvelables, la nouvelle mandature souhaite réaliser cette étude afin de planifier aussi finement que possible l'essor des unités de productions, notamment pour les installations collectives. C'est précisément parce que du retard a été pris en la matière que la collectivité a fait de cette action une priorité (il s'agit d'une des premières études devant être réalisées).</p> <p>La planification temporelle du développement de la production sera précisée dans le schéma directeur. A ce stade de réflexion, seuls les éléments présentés dans le rapport stratégie peuvent être rappelés : de 496 GWh produits en 2012 à 1625 en 2050 (avec des étapes intermédiaires : 796 GWh en 2025 et 1056 en 2030). Le schéma directeur devra par ailleurs permettre l'identification et la localisation du potentiel de développement des ENR et des réseaux de chaleur/froid et apporter des conseils techniques et méthodologiques aux porteurs de projets public ou privés ; les logements sociaux seront donc bien intégrés à cette réflexion.</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 1.1 et 1.2</p>

<p>Qualité de l'Evaluation Environnementale Stratégique : Un avis questionne l'absence de scénarios supplémentaires étudiés dans le cadre de l'EES, il considère également que l'EIE ne pointe pas suffisamment les atouts et faiblesses du territoire.</p>	<p>Avis n°18</p>	<p>Bien que le scénario défini par la Métropole du Grand Paris soit particulièrement ambitieux, GPSO a également étudié un scénario « NégaWatt » ; celui-ci apparaît moins ambitieux que celui de la Métropole appliqué sur le territoire de l'EPT. En conséquence, GPSO n'a pas élaboré d'autres scénarios, celui de la Métropole semblant donc être le plus exigeant possible pour le territoire. En effet, ces scénarios auraient probablement été en dessous du niveau d'exigence des objectifs du PCAEM, repris à son compte par l'EPT. L'évolution probable de l'environnement en l'absence de PCAET a également été étudiée (partie 5.1 de l'Evaluation Environnementale Stratégique).</p> <p>La mise en œuvre du PCAET et son évaluation régulière (évaluation à mi-parcours en 2022 puis finale en 2025) permettra de faire évoluer le scénario si cela s'avère nécessaire. GPSO se place donc dans une démarche itérative et pragmatique de déclinaison du scénario de la MGP sur son territoire qui évoluera avec le temps et les différentes générations de PCAET.</p>	<p><i>Pas de modifications</i></p>
<p>Incidence de la crise sanitaire : Un avis s'interroge sur les répercussions possibles de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du PCAET.</p>	<p>Avis n°19</p>	<p>A ce stade des réflexions, aucune action du PCAET n'a été écarté du fait de la crise sanitaire. Pour certaines, des décalages temporels peuvent survenir, du fait notamment des contraintes liées aux animations prévues ; toutefois GPSO maintient l'intégralité de son plan d'actions.</p>	<p><i>Pas de modifications</i></p>
<p>Nuisances sonores : Un avis soulève la problématique des nuisances sonores, liée pour partie au transport routiers mais aussi à des opérations « urbaines » (enlèvement des déchets, soufflage des feuilles, etc.)</p>	<p>Avis n°27</p>	<p>La baisse projetée des circulations motorisées et le recours plus fréquent à des motorisations alternatives (en particulier électrique), devrait permettre de réduire les nuisances sonores générées sur le territoire.</p> <p>Afin d'aller plus loin, il est intégré une réflexion sur le bruit « urbain » dans le référentiel de l'aménagement durable (action 2.1), ainsi que dans la charte du plan climat (action 5.4).</p>	<p>Plan d'actions : ajouts et précisions aux fiches actions 2.1 et 5.4</p>
<p>Prise en compte des impacts sociaux : Un avis s'interroge sur l'accompagnement au changement à destination des ménages les plus précaires.</p>	<p>Avis n°63</p>	<p>La transition énergétique et écologique doit être au service de tous, sans conditions de ressources. En ce sens, la plupart des actions s'adressent à l'ensemble des populations : formations, « guides » et déploiement des solutions de mobilité alternatives (dont la marche à pied et le vélo) par exemple. Quelques actions s'adressent également à des ménages plus précaires, c'est notamment le cas des aides à la rénovation (pour les logements individuels comme collectifs).</p> <p>GPSO s'attachera dans l'ensemble de la mise en œuvre de son PCAET à s'assurer que les actions générant des modifications « obligatoires » de comportements (par exemple lors de l'évolution des plans de circulations urbaines) soient assorties de solutions alternatives abordables pour tous. Au travers de l'appel à manifestation d'intérêt évoqué précédemment et inclus dans une nouvelle fiche action, GPSO associera autant que possible les représentants citoyens.</p>	<p><i>Pas de modifications</i></p>

3. REMARQUES DU PUBLIC

Les remarques formulées par le public sont reportées ci-après dans leur intégralité ; les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse présenté en partie précédente, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

Avis n°1

- **Auteur :** Claire Papy
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation ; Mobilité douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Livre blanc de la concertation

On découvre dans ce Livre blanc une concertation organisée en haut-lieu. Le problème est que peu d'habitants l'ont su : les communes ne relaient presque pas les décisions prises au sommet.

Les 4 ateliers thématiques ont réuni en février 2019 108 participants, dont 48 venaient d'associations et 23 d'entreprises. C'est peu pour un territoire aux entreprises nombreuses et au tissu associatif dense. Comment les présents ont-ils été informés ? A Vanves, les associations au service de l'environnement ne l'ont pas été. En 2011, l'action 32 du Plan climat prévoyait « d' identifier et fédérer les acteurs locaux ». Ce recensement, reporté à plus tard en 2013, a-t-il été réalisé depuis ? Apparemment pas. Il serait temps que GPSO le fasse, en relation étroite avec les communes. Sinon, la « Charte d'engagement du Plan Climat » prévue dans l'action 5.3 n'aura aucune portée.

Le compte-rendu des ateliers est intéressant, mais qui en a eu connaissance ? Aucun écho, en tout cas, dans le magazine de Vanves, pas plus que des débats qui ont eu lieu lors des réunions publiques de décembre 2018 et de juin 2019, chichement annoncées.

On constate par ailleurs un décalage entre les actions finalement retenues et les attentes exprimées sur Vooter et dans les ateliers : par exemple dans l'atelier mobilité , la majorité demandait le maillage du territoire en pistes cyclables sécurisées, réalisé en concertation avec les usagers Cette priorité apparaît mal dans l'action 3.1, où il est encore question d'un vague Plan vélo, comme il était jadis question d'un schéma directeur des circulations douces (action 10 du Plan climat de 2011).

GPSO n'a pas organisé un atelier thématique pour l'axe 5 du PCAET « Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive » », alors que quatre ateliers portaient sur les quatre premiers axes. Absence significative du manque de volonté politique de mobiliser vraiment la population.

Avis n°2

- **Auteur :** Actions Environnement Boulogne Billancourt
- **Thématique(s) abordée(s) :** Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble du projet de PCAET

Le PCAET de GPSO succède au PCET de 2011. Il devait réduire de 20% la consommation d'énergie, de 28% les gaz à effet de serre (GES), et augmenter les énergies renouvelables de 11%. Aucun de ces objectifs n'a été atteint. Les émissions de GES ont même augmenté. Mais le thermomètre est-il fiable ? En tout cas ce n'est pas le même que celui de Paris ou de la Métropole du Grand Paris. Dans GPSO, 1 habitant, émettrait 4,64 tonnes d'équivalent CO₂/an soit 2,6 fois moins qu'1 Métropolitain ou 1 Parisien. Parce que GPSO est 2,6 fois plus vertueux ? Non, parce que GPSO ne compte pas pareil. GPSO

ne compte que les émissions liées aux énergies directes et indirectes du territoire, alors que la MGP compte aussi les échanges avec le reste du monde. De plus, la contribution des transports routiers et ferrés est sous-évaluée, car absente de la base de données ROSE (2012) et le transport aérien est juste oublié.

Ce diagnostic incomplet ou insincère conduit pourtant à un PCAET dont les objectifs 2025 sont faibles par rapport à 2015 : -14% énergie, -30% de GES et +9% d'énergies renouvelables.

Le principal consommateur d'énergie et émetteur de GES identifié est le secteur résidentiel-tertiaire. Comment GPSO atteindrait-il son objectif en ne rénovant que 2000 logement en 5 ans/160000 et près de 3 Millions m² de bureaux. On n'a pas 200 ans c'est pour 2050 ! Alors, tout à coup, on devient plus vertueux après 2030. Aux élus d'après de tout faire pour arriver à la neutralité en 2050, et réparer les dégâts d'aujourd'hui, car 2020,21,22,23 seront grands consommateurs de sols artificialisés, de réduction d'espaces verts, de pleine terre, d'arbres, etc. La volonté de développer logement +23% et bureaux +32% en surfaces bâties est incohérente avec les bons sentiments affichés dans ce PCAET.

Le drame, c'est que ce PCAET ne compte que sur les pistes cyclables et des géraniums aux fenêtres pour soigner le climat. Pourtant c'est vraiment grave ! Après 2030, il sera trop tard !

Avis n°3

- **Auteur :** Gil Parmentier / Issy l'Ecologie
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilité douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Une concertation insuffisante pour ce plan Climat.

Des exemples pour illustrer la consultation du plan climat de GPSO. Il est difficile de s'y coller, tant est vaste le programme ! Aussi on limitera cette contribution pour nous à « Issy l'Ecologie » à évoquer le « Plan vélo », dont nous avons déjà souligné les incohérences même si son succès se confirme.

La société du Grand Paris Express qui réalise le chantier de la ligne 15, et ses nombreux ouvrages présents sur le territoire de GPSO, avec des gares, les puits d'aération sans parler de ce qu'on ne voit pas en souterrain.

Nécessairement les impacts générés par les multiples chantiers sont importants pour l'éco bilan climat de ce territoire.

Le plan vélo est concerné par de récents aménagements réalisés sans concertation à proximité de l'ouvrage Résistance. Les nouveaux tracés de contournement de ce chantier sont incompréhensibles [une photo est jointe]. Le but de ce plan climat, serait plutôt d'encourager les modes « doux », que le contraire.

Or les Piétons et vélocyclistes sont à nouveau pénalisés, car forcés de traverser deux fois les voies autos dans des conditions dangereuses. D'autres solutions eussent-elles été possibles ? Certainement, par exemple en maintenant côté chantier les 2 bandes cyclables et piétonnes sur le trottoir, puisque tel a été le choix initial, avec en parallèle les voies routières même avec des courbes prononcées, ce qui en plus, contribuerait à réduire leur vitesse.

On ne s'étendra pas sur les interfaces avec la ville de Paris pour exiger une concertation entre les vélocyclistes Parisiens et ceux du 92, et les collectivités. De même, côté aval, au niveau du Pont de Sèvres, préconiser les réflexions des associations avec les études déjà faites sur la N118, l'échangeur

avec ses giratoires et les accès au pont mis en zone trente. D'autres points comme l'assainissement, avec les déversoirs d'orage qui se déclenchent trop souvent. L'étanchéité des surfaces augmente tous les jours, la biodiversité est mise à mal, et tous ces phénomènes en cascade, nuisent aux objectifs du plan...

Avis n°4

- **Auteur :** Philippine Meulle
- **Thématique(s) abordée(s) :** Sobriété énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Dans le document de synthèse du Plan Climat, page 5, il est écrit : « Réduire les consommations d'énergie : la meilleure est celle que l'on ne consomme pas. » C'est un concept que j'applique à mon échelle et que j'aime beaucoup par sa simplicité. Nul besoin de gros budgets, de temps, ni de gros efforts, il suffit de ne pas faire !

Pour réduire vos consommations d'énergies au sein du territoire GPSO, je vous conseille tout simplement d'éteindre l'éclairage public la nuit en mettant en place un couvre-feu à partir d'1 heure du matin. De nombreuses villes françaises le font déjà [une pièce jointe est transmise]. Il sera peut-être nécessaire de laisser des axes allumés comme les accès aux hôpitaux pour les ambulances de nuit par exemple. Pour le reste, les phares des véhicules ou de bonnes lampes à vélo feront l'affaire, et la biodiversité nocturne n'en sera que plus préservée (l'occasion de sensibiliser les habitants à la pollution lumineuse que génèrent nos villes et l'impact sur le vivant).

Deuxième chose à « faire » : stopper l'installation de nouveaux panneaux numériques dans nos villes et éteindre ceux déjà installés ! Un panneau consomme l'équivalent de la consommation d'un foyer de 4 personnes sur une année si je ne m'abuse. Cela me paraît complètement absurde voire indigne vis-à-vis des familles qui n'arrivent même [pas] à se chauffer l'hiver. Les économies faites serviront à compléter le budget d'aide à la rénovation des passoires thermiques pour les foyers les plus modestes. La boucle est bouclée.

Avec ces 2 mesures, vous faites déjà de belles économies d'énergies. Et sans rien faire !

Pour réduire les émissions de GES d'ici 2050 de -81%, il ne faut pas attendre 2025 pour passer aux énergies renouvelables. Nous sommes déjà bien en retard sur les objectifs depuis la COP21 de 2015. Une action à mener dès maintenant et qui prend 10 min : souscrire un contrat d'électricité 100% renouvelable, français et coopératif chez ENERCOOP [lien vers le site du fournisseur d'énergie]. Si l'ensemble des mairies, écoles, établissements publics de GPSO prenaient ces 10 min dès 2020, l'impact positif serait considérable ! À vous de jouer !

Pourquoi se compliquer quand on peut appliquer des choses très simples dès maintenant, obtenir des résultats concrets et significatifs et embarquer les citoyens dès le début dans une démarche de progression constante, simple et positive ?

Avis n°5

- **Auteur :** Clémence Duron
- **Thématique(s) abordée(s) :** Sobriété énergétique ; Végétalisation urbaine ; Agriculture et production alimentaire ; Gestion des déchets ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Merci GPSO pour ce plan climat et pour la possibilité de donner notre avis. Je souhaite souligner l'importance, à mes yeux, de certains axes du plan que vous proposez, mais aussi entrer plus en détails sur certains points :

- Avant même de penser à passer à une énergie plus verte, il est crucial de baisser notre consommation. L'un ne va pas sans l'autre. Je souhaiterais soulever deux points sur ce sujet-là. D'abord il est essentiel d'impliquer les entreprises dans la réduction des la consommation, notamment en fixant un cadre plus contraignant quant aux éclairages nocturnes de bâtiments, de bureaux, de commerces. Ensuite, je questionne la compatibilité du plan avec un déploiement pour tous de la 5G. Bien que cette technologie me [paraisse] utile pour renforcer l'efficacité de certains secteurs (hôpitaux, transports etc.), je ne pense pas que la 5G soit nécessaire au quotidien pour le citoyen lambda.
- La végétalisation des milieux urbains est primordiale pour absorber les émissions et minimiser l'impact sanitaire des canicules. Je pense aussi que votre plan pourrait inclure plus d'éléments sur la souveraineté alimentaire de GPSO, notamment par le soutien et le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine (via les jardins partagés en ville, la facilitation du lien entre producteurs locaux d'IDF et consommateurs etc.). La crise sanitaire a montré l'importance de relocaliser la production de nourriture. Cela apporte aussi des bienfaits pour la qualité de vie et améliore l'accès à une nourriture saine, qui est un droit fondamental.
- Sur la gestion des déchets, je propose de généraliser la collecte des déchets organiques des particuliers et entreprises en vue d'en faire du compost.

Il me semble également nécessaire de renforcer le soutien financier au réseau associatif de GPSO afin de mettre en œuvre ce plan.

Enfin, pour que ce plan soit effectivement mis en place sur la durée, il faut se donner des objectifs chiffrés et contraignants.

Avis n°6

- **Auteur :** Alexis Boniface / Groupe National de Surveillance des Arbres
- **Thématique(s) abordée(s) :** Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble du projet de PCAET

Le bétonnage délirant actuellement en île de France avec la destruction de maisons fin XIX^{ème}, début XX^{ème} (notamment de belles meulrières), de jardins publics ou privés que l'on remplace par des immeubles de promoteurs sans aucun intérêt architectural est une catastrophe pour le patrimoine et l'environnement.

Pour loger les gens et améliorer le cadre de vie fortement dégradé des habitants de l'Île-de-France, voilà ce que l'on devrait surtout faire :

- réhabiliter le bâti existant au maximum au lieu de détruire, produire [des] gravats et remplir les décharges de matériaux qui pourraient encore servir durant des décennies.
- occuper les logements vacants.
- arrêter d'abattre des arbres qui sont indispensables pour améliorer la qualité de l'air, fournir de l'oxygène, capter les particules fines et très fines...
- utiliser des matériaux pour les constructions neuves avec un impact sur l'environnement moindre que celui que peut avoir le béton, l'alu, le PVC, la tôle...

- *arrêter d'artificialiser les sols de l'Ile-de-France. Tout est concentré sur le Grand Paris déjà trop dense et saturé alors que l'on abandonne des villes moyennes qui perdent des services publics et des habitants. La biodiversité en Ile-de-France s'effondre en partie à cause de ce bétonnage intensif.*
- *ne pas laisser autant de pouvoir aux maires et aux promoteurs dans l'aménagement des villes. Ils n'ont ni la culture ni les compétences requises. Les immeubles de promoteurs, ce n'est pas de l'architecture mais de la construction. L'architecture, elle, est un art.*
- *rendre la protection du patrimoine et de l'environnement prioritaires sur les intérêts financiers des promoteurs et du BTP.*
- *multiplier les secteurs sauvegardés dans les PLU.*

Tailler des tilleuls en fleurs comme GPSO l'a fait à Ville-d'Avray est aussi une catastrophe pour l'environnement.

Avis n°7

- **Auteur :** Les sections du Parti Socialiste des communes de GPSO
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Déplacements motorisés alternatifs ; Végétalisation urbaine ; Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Grand Paris Seine Ouest voudrait se présenter comme un bon élève du Plan Climat qu'il propose aux habitants de l'agglomération.

Ne vous faites pas d'illusion ! Ce plan climat n'au aucun objectif chiffré et les budgets sont vagues.

- *Le plan climat a mis deux ans à aboutir, après avoir été précédé d'un PCET en 2011. Aucun des objectifs du PCET de 2011 n'a été tenu (réduction des GES par exemple). Par ailleurs les critères retenus sont différents de ceux de la MGP ce qui induit des comparaisons erronées.*
- *Comment prétendre être exemplaire quand rien n'a été entrepris pour réduire les flux de circulation, quand on continue à bétonner, à artificialiser les sols, quand aucune politique énergétique n'a été menée ? Une aide à quelques copropriétés et quelques campagnes de communication sur le tri des déchets suffisent-elles ? A la veille des municipales on a vu fleurir quelques pistes cyclables dont on certaines dangereuses ont déjà été effacées (DSC par exemple).*
- *En partant d'un diagnostic erroné et en reprenant ce qui existe ailleurs, comme par exemple « le territoire résilient » ou « contribuer localement à la diminution des GES », en ne prenant pas en compte dans l'estimation des consommations énergétiques les déplacements et consommations s'inscrivant dans un échange mondial, GPSO n'exprime aucun objectif politique fort et risque de voir ces engagements lettre morte.*

Fatalement, ce PCAET est un vœu pieu. Le climat mérite mieux et sans doute les contraintes réglementaires ne sont pas assez importantes. Nous attendons notamment :

- *Des objectifs concernant le plan vélo et un budget associé*
- *Un plan d'investissement pour l'installation de bornes de recharges électriques*
- *Un budget sur l'axe « améliorer la qualité de l'air »*

Le problème de la majorité de Grand Paris Seine Ouest est qu'elle ne prend qu'un sujet au sérieux : les promoteurs et la densification, ce au détriment de la nature.

Faire le choix délibéré de traiter la question du climat en saupoudrant quelques propositions avec une belle communication ne permettra pas d'atteindre l'objectif du GIEC... GPSO a vraiment intérêt à se doter de tous les îlots de fraîcheur urbaine qu'il pourra ou il deviendra invivable pour ses habitants !

Avis n°8

- **Auteur :** Isabelle Dorison
- **Thématique(s) abordée(s) :** Végétalisation urbaine ; Concertation
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble du projet de PCAET

Confrontées à la vulnérabilité de leurs territoires face au changement climatique, les grandes métropoles s'appuient dorénavant sur les solutions fondées sur la nature.

Suivons les exemples de Paris, Lyon métropole, Fourqueux, les Mureaux...

Nous savons que l'artificialisation des sols crée des îlots de chaleur.

Nous savons que la perturbation des petits cycles et du grand cycle de l'eau par l'artificialisation des sols entraîne des précipitations de plus en plus fortes et de plus en plus fréquentes.

Nous savons que le changement climatique entraîne des alternances d'épisodes de sécheresse et de précipitations qui saturent les sols .

Nous vivons déjà sur notre territoire les conséquences dramatiques de ces dérèglements :

- les inondations (Vanves, Chaville, ...),
- les glissements de terrain (talus ferroviaire SNCF à Sèvres),
- des départs de feu (forêt de Fausses Reposes)

Ces exemples nous alertent. Agissons ensemble !

Engageons une politique volontaire de gestion alternative de l'eau et de végétalisation.

Créons des îlots de fraîcheur, créons des puits de carbone, climatisons et isolons le bâti avec la nature :

- Perméabilisons les sols, les chaussées, les cours d'écoles ...
- Végétalisons, utilisons toutes les strates végétales dans les espaces publics, privés, les murs, les toitures.
- Protégeons nos forêts.
- Renaturons les nombreuses sources, les rus du Marivel, d'Arthelon, de Vanves.

Engageons une gouvernance participative et transversale à tous les niveaux de décisions (Services, élus municipaux et communautaires).

Avis n°9

- **Auteur :** Pete Sedcole
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilité douces ; Déplacements motorisés alternatifs ; Qualité de l'air ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Bonjour,

Je voudrais d'abord remercier GPSO pour le travail mené sur ce rapport. Quelques commentaires :

- *Bilan de la qualité de l'air : la rubrique est légère pour un sujet important. Il est connu qu'une grande partie des émissions de polluants atmosphériques dans la métropole Grand Paris est due aux transports de marchandise par les poids lourds.*
- *Consommation d'énergie : pourquoi la réduction ralentit-elle entre 2020-2030 ? Il est plus probable que les premières améliorations soient plus facilement réalisables, et donc il faudra prévoir davantage de réductions dans la première décennie.*
- *La réduction d'émissions de GES n'est pas suffisamment ambitieuse, particulièrement pour le transport. En 2050, le transport comptera pour plus de 50% des émissions, pourtant il serait possible de faire mieux. En particulier, il paraît préétabli que les déplacements soient immuables, et le seul levier possible soit de remplacer le mode de transport par un mode plus propre. Or, ce n'est pas le cas : il est possible de réduire le nombre et la portée des déplacements, par ex. plus de télétravail, les services/commerces/équipements à proximité etc. De plus, une ville correctement apaisée favorise les déplacements à pied.*
- *Il est dit qu'un des leviers sur lesquels repose le plan est la diminution de l'usage de la voiture thermique, cependant la stratégie pour réaliser cette diminution est floue. Le rapport fait référence au Plan Vélo, si ce dernier devait porter une partie de la stratégie, le Plan Climat doit définir les objectifs du Plan Vélo plus concrètement.*
- *La logistique urbaine mérite plus d'une réflexion : des solutions existent pour limiter le nombre de camions sur les routes urbaines, la métropole de Grand Paris et la ville de Paris s'y sont déjà engagées, pourquoi pas se joindre à elles ?*
- *Vu la pollution produite par le chauffage à bois, pourquoi ne pas interdire l'usage des foyers qui ne sont pas conformes au label Flamme Verte 6 ou 7 étoiles ?*

Avis n°10

- **Auteur :** Lydia Thierus
- **Thématique(s) abordée(s) :** Niveau de précision des fiches actions ; Concertation ; Formation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous mon avis (de 2000 caractères maximum comme demandé, bien que dommage d'avoir limité) car il n'est pas possible de soumettre notre avis sur le site internet dédié suite à un problème de "vérification de champ".

1/ Le plan d'actions comme il est présenté actuellement manque d'une déclinaison en actions concrètes et opérationnelles permettant d'atteindre les objectifs annoncés.

2/ La participation citoyenne dans le PCAET est limitée à de la consultation. Faire de la co-construction permettrait de créer de la cohésion territoriale et sociale et de faire une transition juste, pour cela quelques pistes :

- *Former les agents de GPSO et les habitants à la participation pour donner les moyens et les méthodes de faire ensemble*
- *Faire des diagnostics partagés*
- *Créer un comité mixte rassemblant habitants, conseils de quartiers, associations locales pour suivre les actions du plan climat. Ces derniers ont une connaissance fine de leur quartier et*

pourraient faire le relai entre le terrain et les services techniques de GPSO pour garantir la bonne mise en œuvre des actions. La ville de Paris l'a initié avec le conseil citoyen digital.

- *Un budget participatif à l'échelle de chaque ville de GPSO permettrait de concrétiser davantage de projets citoyens que l'actuel budget participatif de la région IDF.*

3/ Le PCAET prévoit de former ses agents aux enjeux du développement durable. Ces formations pourraient être élargies aux élus des villes de GPSO ainsi qu'à l'ensemble des habitants pour faire prendre conscience de l'urgence d'agir. Des associations de sensibilisation aux questions environnementales existent sur le territoire de GPSO, elles pourraient accompagner les habitants et élus lors d'ateliers participatifs de sensibilisation aux enjeux climatiques (La fresque du climat, Résistance climatique, We are ready now, zero waste, ...). Elles pourraient également participer à l'animation de défis (défis zéro déchets, mobilité, ...).

La cartographie des initiatives locales est une très bonne idée. Est-il envisagé des mises en relation pour contacter ces initiatives et faire se rencontrer les acteurs ? organisation de visites ? de cinés-débats ?

Merci à vous pour la prise en compte de ces avis.

Avis n°11

- **Auteur :** Environnement 92
- **Thématique(s) abordée(s) :** Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Le PCAET de GPSO a été précédé d'un PCET à partir de 2011. Ce plan devait réduire à l'horizon 2020 la consommation énergétique de 20%, les gaz à effet de serre (GES) de 28% et augmenter les énergies renouvelables de 11%. Aucun de ces objectifs n'a été tenu et les émissions de GES ont cru. Le diagnostic des émissions de GES en 2016 s'établit à 4,64 tonnes d'équivalent CO₂/an soit 2,6 fois plus faibles que ceux de la Métropole du Grand Paris. Ces différences ont deux origines, la MGP prend en compte les 3 catégories d'émissions liées aux énergies directes et indirectes plus les autres émissions alors que GPSO ne prend que les deux premières. De plus, la contribution des transports routiers et ferrés est sous-évaluée, au prétexte que la base de données ROSE ne les fournit pas et un oubli total du transport aérien.

Ce diagnostic incomplet conduit à un PCAET dont les objectifs à l'horizon 2025 sont faibles par rapport à 2015, soit 14% de baisse énergétique, 30% des GES et croissance des énergies renouvelables de 9%. Le secteur le plus émissif de GES et consommateur d'énergie identifié est le secteur résidentiel-tertiaire, l'impasse ayant été faite sur le transport aérien. On peut alors se demander comment GPSO va y arriver en rénovant 2000 logements en 5 ans sur un parc total de 163 000 et près de 3 millions de m² de bureaux. L'objectif pour 2050 montre une accélération brutale alors que la volonté affichée de développer le logement est de 23% et pour les bureaux de 32% en surfaces construites.

Il est à redouter que ce nouveau plan ne soit comme le PCET 2011 un coup d'épée dans l'eau car il n'y a pas de volonté politique d'une croissance limitant fortement la consommation énergétique et donc les émissions de GES. Notre maison brûle disait le président Chirac, puisque le GIEC prédit +5°C en 2100. Il faut beaucoup de courage aux politiques pour mettre en œuvre des mesures efficaces concluaient récemment Valérie Masson-Delmotte.

Avis n°12

- **Auteur** : Delphine Weisskopf Kolipakam
- **Thématique(s) abordée(s)** : Articulation avec les Plans et Programmes ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Stratégie, Plan d'Actions

Bonjour,

J'ai lu les documents de diagnostics, de stratégie et le plan d'actions.

Je m'interroge sur la relation entre les enjeux (majeurs), les ambitions et les moyens alloués.

Comment s'assurer de la cohérence des actions entre les différents niveaux de compétences Etat / Région / Interco / Commune ? est-ce que ce que chacun fera permet au global d'atteindre les objectifs nationaux et nos engagements internationaux ?

Ce n'est pas facile pour le citoyen de comprendre tous ces niveaux d'intervention et cela aboutit à une confusion, voire un sentiment de manque de transparence sur le mode "tout va bien, on gère, sans souci".

Ainsi, je ne vois pas dans les documents de GPSO

- *une liste des facteurs agissant sur le climat que GPSO estime être de son ressort plein et entier et qu'il entend prendre en charge en tant qu'objectifs du PCAET ?*
- *une liste des facteurs qu'il estime être hors de son périmètre d'action ?*
- *une estimation des moyens qu'il serait nécessaire de mobiliser pour atteindre les objectifs du PCAET qui sont de son ressort ? et d'identifier s'il y a un gap, et des pistes pour le combler ...*

Sinon, sur le plan d'actions:

- *comment et quand les citoyens seront ils informés de l'avancement ? il y a des premières échéances en 2020 (ex. Axe 1 : schéma directeur Energie doit être bouclé d'ici fin d'année)*
- *les jalons très larges (ex. "Axe 2.1 : construction d'un référentiel 2022-2025") peuvent-ils être précisés ?*
- *je vois très peu d'actions budgétées, comment seront-elles financées et mises en œuvre!!? Seuls les déchets, l'isolation des logements et le vélo ont des budgets significatifs.*

J'ai conscience que mes questions sont très générales et pas faciles à répondre, mais je pense que les réponses aideraient les citoyens à s'approprier les actions de GPSO sur ces sujets critiques.

Merci pour vos réponses !

Avis n°13

- **Auteur** : Pierre Toulouse
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Construction neuve et artificialisation des sols ; Déplacements motorisés alternatifs ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Ensemble des pièces du PCAET

Diagnostic

Le diagnostic est établi comme si aucune action n'avait été menée au cours des années passées. Si le PCET est bien mentionné en page 14, il n'en est tiré aucun bilan alors même que ses 4 actions :

- Informer et mobiliser les acteurs locaux s'appuyant moyens de l'ALE et prévoyant la rédaction d'une charte de l'éco construction
- Renforcer la performance énergétique du patrimoine urbain en renforçant notamment les opérations en faveur des économies d'énergie dans l'habitat et la connaissance des émissions du bâti public.
- Développer une mobilité urbaine faiblement émettrice en gaz à effet de serre en mettant en œuvre le Schéma Directeur des Liaisons Douces
- Favoriser les énergies renouvelables notamment à travers des subventions à l'installation d'EnR)

sont reprises, quasiment à l'identique, dans le plan d'action du PCAET.

Ainsi il n'est donné aucun moyen au lecteur de vérifier que le prolongement de ces actions permette de satisfaire effectivement aux objectifs annoncés dans la Stratégie du PCAET ou du moins à apprécier dans quelle mesure ces actions devraient être amplifiées pour y parvenir.

Dans le même ordre d'idées, les évaluations quantitatives (énergie, GES) ne sont pas référées à celles qui avaient été établies pour le PCET ou l'agenda 21. Plus ennuyeux, alors même que la présente consultation se déroule en 2020 date à laquelle on aurait dû déjà avoir une réduction des émissions de GES de 20% pour satisfaire aux objectifs européens (page 45) le lecteur ne bénéficie d'aucune actualisation de ces estimations de 2016.

Enfin les chiffres varient d'un document à l'autre. Ainsi pour les GES le bilan de la page 47 fait apparaître un total de 1,475 Mteq CO₂ en 2016 mais ce chiffre diffère de celui retenu en page 21 du document stratégie qui évalue les émissions à environ 950 000 téqCO₂.

Ce diagnostic ne permet donc en aucun cas de vérifier la crédibilité de la suite de l'étude.

Stratégie du PCAET

Sur la forme, le document semble rédigé de façon à brouiller la lecture.

A la page 8 par exemple, les émissions de GES des secteurs tertiaire et résidentiels sont ignorées et la consommation énergétique des transports volontairement passée sous silence.

Il est proposé (p12) de se caler sur la stratégie de la MGP de réduire les consommations énergétiques de 30% par rapport à 2005 mais les valeurs 2005 sont absentes dans le diagnostic.

Sur le fond. Les hypothèses de croissance du bâti (entre 7 et 10% d'ici 2030) ne sont pas interrogées, elles rendent pourtant encore plus improbables les chances d'atteindre les objectifs

Pour la consommation énergétique la stratégie propose une baisse de 17% à 2030 et 42% à 2050 dont 10% lié à la sobriété (action volontaire des habitants) et la majeure partie du reste par la rénovation BBC de 100% du bâti !

En l'absence d'évaluation des effets de l'action de l'ALE au cours des dernières années, il est douteux que, malgré l'indiscutable engagement des équipes de l'agence, le faible nombre des habitants concernés soit suffisant pour obtenir ce niveau de baisse. L'objectif de la rénovation BBC de 100% du bâti est totalement irréaliste même avec une généralisation et une augmentation des subventions. En effet de nombreux bâtiments ne sont techniquement pas isolables par l'extérieur et la perte de surface liée à une isolation intérieure renchérit considérablement le coût de la rénovation pour les propriétaires.

Plusieurs objectifs (GES, part EnR) conduisent simplement à engranger des résultats liés à des actions extérieures au territoire : la mobilité décarbonée fait reporter ailleurs les émissions nécessaires à la construction des véhicules électriques, l'augmentation de la part des EnR est basée essentiellement sur la fabrication de biogaz hors du territoire ainsi que sur des hypothèses de provenance de l'électricité indépendantes du pouvoir du territoire.

Plan d'actions

Des actions sans ambition :

- 1.1 Réaliser un schéma directeur de l'énergie, c'est expliquer qu'on n'a pas encore réfléchi aux vrais moyens à mettre en œuvre. Il n'y a pas de terme à cette réalisation.
- 1.2 L'ALE est composée d'agents très engagés mais les difficultés auxquelles ils se heurtent et notamment l'absence de relai sérieux dans les communes ne permettent pas réellement d'imaginer une atteinte des objectifs.
- 1.3 Aider les ménages à faible revenu ne représente qu'une partie faible des 16 3 000 logements. Les difficultés techniques et administratives qui bloquent ne seront pas levées. (Entre 10 et 25 opérations par an aujourd'hui soit entre 20 et 60 subventions par an programmes OHQ. Il y a 29 000 logements sociaux, et sans doute autant de propriétaires à faible revenu donc cette aide ne concerne au plus que 60000 logements ? Quid de 100 000 autres
- 2.1 Projets de construction : pas d'analyse des contraintes actuelles des PLU. A Vanves ni contrainte ni avantage. Le PCAET n'interroge pas les effets délétères de ces nouvelles constructions en termes d'imperméabilisation. A quand le référentiel déjà prévu dans le PCET ?
- 3.1 Nouvelles mobilités. Le plan vélo n'est que le nième avatar. Juste des traits sur des cartes. Il n'y a aucune action suivie. Il ne faut pas miser sur les ridicules « itinéraires » pour cyclistes façon Vanves sans aménagement ni continuité. Rien sur le développement de l'autopartage et rien sur la diminution de la place de la voiture et de l'offre de stationnement (y compris % de parkings dans les opérations d'urbanisme ou de construction (mutualisation des parkings)).
- 3.3 Qualité de l'air : Rien sur le moins d'automobile quand on sait que les microparticules liées à l'usure des pneus et des plaquettes de freins sont les éléments les plus nocifs. On lance l'étude pour le fret et aucune proposition de plateformes logistiques vélo. Pas de réflexion sur utilisation du fer ou de l'eau.
- 4.1 Réduire la production de déchets : Sensibiliser au tri c'est bien mais si cela se passe comme l'action récente de sensibilisation avec une affichette mise en place dans les immeubles sans heure de rdv sans documents ni contact... cela ne sert à rien. La saturation actuelle des poubelles « jaune », pourtant prévisible depuis l'extension du tri n'est pas clairement évoquée.
- 6.1 marchés : Le principal moyen d'améliorer la qualité environnementale des marchés est de se doter d'un dispositif de contrôle de l'effectivité des annonces des répondants.
- 6.2 Réflexion sur le plan pluriannuel des travaux : Pourquoi une liste de ces travaux n'est-elle pas établie à ce stade ?

Avis n°14

- Auteur : Marion Fonteix
- Thématique(s) abordée(s) : Mobilités douces ; Niveau de précision des fiches actions
- Pièce du projet de PCAET concernée : Plan d'Actions

Citoyenne boulonnaise, je pense que l'axe 3 peut et devrait aller beaucoup plus loin pour inciter au développement du vélo, sachant que la prise en compte de la sécurité est primordiale dans une ville familiale comme Boulogne :

- *Boulogne devrait, à l'instar d'Issy, déployer une zone 30 sur toute la ville (à l'exception éventuellement des axes pont de Sèvres <-> Porte de Saint Cloud et Rhin & Danube <-> Porte de Saint Cloud)*
- *Les grands axes devraient comporter des pistes sécurisées, et qui ne soient pas sur le trottoir. Se contenter de mettre des pictogrammes de vélo sur le bas-côté (comme c'est le cas sur l'avenue de la République ou l'avenue André Morizet) n'apporte aucune sécurisation. L'un des indicateurs de succès étant la quantité de "linéaires cyclables aménagés", il est impératif d'exclure ces aménagements non sécurisés de ce comptage. De même, l'axe Général Leclerc + Edouard Vaillant est extrêmement dangereux à vélo.*
- *il est impératif de faire respecter les équipements cyclables : les sas vélos sont régulièrement occupés par les usagers motorisés, la piste cyclable de la route de la Reine est souvent empruntée par des scooters ou en tant que file de stationnement. Le laxisme sur ce point est très nuisible au développement du vélo.*
- *il est grand temps de repenser la place Marcel Sembat, actuellement mal conçue pour tous les modes de déplacement, et d'y conférer une place plus importante aux cyclistes et aux piétons.*

Par ailleurs, des actions simples pourraient être mises en place pour accompagner le développement du vélo : création de stationnements vélo sécurisés, installation de bornes de gonflage, organisation d'ateliers d'autoréparation.

Enfin, il me paraît nécessaire de faire preuve de transparence sur l'indicateur de succès "Utilisation des itinéraires cyclables", notamment en rendant ces métriques publiques et simples à consulter (je pense notamment au compteur de vélos sur la route de la Reine qui est, à ma connaissance, impossible à consulter).

Avis n°15

- **Auteur :** Laurent Porez
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Sobriété énergétique ; Formation et sensibilisation ; Évolution du mix énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Axe 1 : La sobriété énergétique est un point essentiel. La rénovation énergétique est importante, mais met beaucoup de temps à se rentabiliser. Il est nécessaire d'inciter les propriétaires.

La décarbonation de l'énergie de chauffage est aussi primordiale. Il faut développer les moyens décarbonés (réseau de chaleur, PAC). Il faut également peser sur le choix de l'énergie lors de la rénovation et de la construction. Je suis effaré qu'on installe encore des chaudières au gaz dans un immeuble en construction, et ce à 150m du réseau de chaleur passant rue de Bellevue, à Boulogne. Peut-on agir au niveau des permis de construire ? ou inciter financièrement à faire le bon choix ?

Je comprends qu'on veuille faire disparaître les énergies fossiles, émettrices de GES. Mais pourquoi le fessible ? Le nucléaire est disponible et n'émet pas de CO2. Gardons nos budget pour les actions qui réduisent notre empreinte carbone.

Axe 3 : un axe majeur est la conversion de l'automobile vers le vélo pour les trajets du quotidien. Les incitations à l'achat ou à la location existent, mais sont peu connues. Il est nécessaire de renforcer la communication.

Le principal frein ensuite est la sécurité : Nos pistes cyclables se développent. Il est maintenant nécessaire de les sécuriser en les séparant clairement des voies automobiles.

Enfin, une démarche d'accompagnement au changement sera utile : la plupart d'entre nous ne pensent pas possible d'aller travailler à vélo. on ne s'y met qu'une fois qu'on a eu le courage d'essayer. Et il faudrait mettre en évidence les gains : plus de sport, moins de stress.

Axe 5 : L'information est essentielle : la plupart de nos concitoyens savent qu'il y a un problème écologique, mais n'en mesurent pas l'ampleur, ni les causes, ni les conséquences. Ils ne peuvent donc pas adhérer aux solutions proposées, contraignantes ou non.

S'appuyer sur l'association "la fresque du climat" qui vulgarise la connaissance. Les "Shifters" font aussi des conférences.

Cordialement,

Avis n°16

- **Auteur :** André Berland
- **Thématique(s) abordée(s) :** Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommation d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble des pièces du PCAET

D'une façon générale on peut s'étonner que le PCAET ne porte sur une part d'émission de GES moyenne de 4,67 teqCO₂ par hab. quand la moyenne nationale est proche de 12 teqCO₂. Si on fait abstraction de cette lacune majeure les objectifs proposés sont cohérents avec la LTECV et s'ils étaient atteints ce serait parfait. C'est sur la plan de l'action que ce Plan pêche.

Si on se concentre sur la rénovation énergétique qui par son poids est la priorité le compte n'y est pas. GPSO se sent-il vraiment responsable de ce qui se passe sur son territoire ? Il est proposé d'informer, d'assister et dans une certaine mesure d'inciter par des subventions et d'attendre que des porteurs de projets se manifestent au lieu d'être moteur et d'aller vers eux leur demander quels sont leurs plans pour atteindre les objectifs du plan et comment les y aider.

Quelques remarques concrètes pour les bâtiments:

- *Le diagnostic de consommation est trop global, il ne distingue que le résidentiel et le tertiaire. Il faudrait dans le résidentiel distinguer les maisons individuelles des bâtiments collectifs. Quel est le poids des maisons individuelles dont les performances énergétique sont bien plus mauvaises.*
- *Pour les bâtiments collectifs en résidentiel il faudrait distinguer le Parc HLM pour laquelle la décision est bien plus facile à prendre, et le parc des copropriétés privées. Enfin classer les bâtiments par niveau de consommation au m² pour cibler prioriser les efforts. En gros cibler les bâtiments construits avant 1975 date de la première Règlementation Thermique.*
- *Pour le tertiaire distinguer le privé du public et ce qui dépend directement des collectivités du territoire.*

Les actions annoncées se limitent à un objectif de rénovation de 1700 logements de copropriétés fragiles. Quid des 140.000 logements restants?

Pour les maisons individuelles la méthode DORéMI promue par NégaWatt est à explorer car les propriétaires sont démunis devant la complexité d'une rénovation globale.

Avis n°17

- **Auteur :** Daniel Mouranche
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation du Public ; Objectif de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Avec ce plan mis en consultation, le bureau de GPSO manifeste son faible intérêt pour le climat et la concertation.

Les critiques des associations et citoyens engagés pour l'environnement sont vives. L'exquise galanterie du bureau de GPSO, qui a fait porter ce plan imposé par une loi de 2015 par Madame la maire de Marnes-la-Coquette avec l'aimable assistance de sa voisine de Ville-d'Avray - deux communes bordées de bois accueillant moins de 5% de la population du territoire - masquerait-elle un désintérêt des maires de nos grandes villes pour le climat et la qualité de l'air ? La timidité du plan et sa longue genèse de 32 mois pourraient le laisser croire. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ne résultent pas du pilier réputé consubstantiel d'un plan climat, comme autrefois de l'agenda 21 : la concertation. Le dossier a beau y consacrer un « livre blanc », elle est restée au niveau de l'information et du recueil de commentaires. Le diagnostic du bureau d'études, vivement contesté lors de sa présentation en 3 lieux, est resté inchangé. Les 24 actions composant le plan ne sont en aucune façon des co-constructions. Les ateliers et le blog organisés par le prestataire sont restés confidentiels et fermés au débat. Même l'avis critique et extrêmement constructif de l'Autorité Environnementale (MRAe) n'a pas fait vraiment bouger les auteurs. Ainsi sa recommandation visant à conforter les actions d'adaptation au changement climatique relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, qui nous dit-on aurait provoqué l'une des rares modifications exposées dans le mémoire en réponse, a laissé l'action 2.1 en l'état de vague promesse : établir d'ici 2025 un référentiel technique de développement durable qui s'appliquerait aux PLU ultérieurs...

Avec un tel plan, GPSO n'est pas loin de l'inaction climatique.

Pourtant, celle-ci est maintenant susceptible de recours devant la juridiction administrative et la Cour européenne des Droits de l'Homme. Certes seule à ce jour est mise en cause l'inaction de l'Etat, mais c'est un changement de jurisprudence qui pourrait bien s'étendre aux collectivités locales.

Deux décisions récentes inédites témoignent d'une vraie rupture : le Conseil d'Etat saisi par la ville de Grande-Synthe a donné, le 19 novembre 2020, trois mois au gouvernement pour « justifier que la trajectoire de réduction à horizon 2030 pourra être respectée. » Alors que les lois de programmation n'avaient jamais été contraignantes, le Conseil d'Etat a considéré là qu'il devait en aller autrement en matière climatique.

L'autre nous vient de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le 13 octobre dernier, elle a donné suite, en procédure prioritaire, à une requête pour inaction climatique portant atteinte au droit à un air sain. Elle a demandé aux 33 Etats visés, dont la France, de produire des réponses efficaces. De tels

recours se développent partout pour accélérer la reconnaissance du droit à un environnement sain, un climat stable et une planète vivable, droit dont la reconnaissance est en instance à l'ONU.

Le Conseil territorial de GPSO ne peut raisonnablement voter un plan aussi timide, près de trois ans après avoir décidé de son élaboration !

Avis n°18

- **Auteur :** Vivre à Meudon
- **Thématique(s) abordée(s) :** Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Déplacements motorisés alternatifs ; Niveau de précision des fiches actions ; Qualité de l'Evaluation Environnementale Stratégique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble des pièces du PCAET

Les avis émis par Environnement 92 et Val de Seine Vert expliquent les raisons pour lesquelles il n'y a pas grand-chose à attendre de ce plan aux objectifs limités, souvent non chiffrés, aux actions définies en termes très généraux, non ou mal ciblées, conçues par des acteurs plus soucieux de discours que de s'engager dans une analyse critique des politiques menées par eux, par les services publics nationaux ou régionaux, et les acteurs économiques.

Les contradictions entre le discours visant un effet d'affichage au regard des obligations qui sont celles des élus du territoire et les politiques actuellement mises en œuvre sont telles que se posera inévitablement, lors du bilan, la question de l'inaction climatique de GPSO. Une illustration majeure : le plan prétend vouloir intégrer le changement climatique dans les programmes de construction et d'aménagement, mais c'est entre 2022 et 2025, alors que GPSO apporte aujourd'hui son soutien au projet de construction de tours de bureaux sur l'île Seguin dans la vallée de la Seine.

L'inaction climatique de GPSO, si les faits la démontraient avérée, pourrait, au regard de l'évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, conduire à une mise en cause de la responsabilité de l'EPT et à l'émission d'injonctions jusqu'ici adressées à l'Etat.

Un plan manquant de consistance

Si l'on analyse globalement le résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique, on constate :

- *près des 2/3 du document sont consacrés à une analyse de la situation actuelle très descriptive qui n'est assortie d'aucun élément critique. Ce constat rejoint celui fait par la MRAe de l'absence de toute évaluation qualitative et quantitative du PCET. Les « pavés » identifiant les menaces sont des copier/coller de considérations générales sans aucune identification des « points noirs », des insuffisances des politiques locales actuelles, des inflexions voire des changements à y apporter. Ainsi, à titre d'exemple, alors que les acteurs locaux sont confrontés à une exigence de densification portée par l'Etat et ses représentants, rien n'est dit sur les limites ou contreparties à y apporter, sur l'équilibre à assurer entre construction de bureaux et de logements. Or, une large part des transports de personnes résulte de la très forte concentration, sur notre territoire, d'emplois principalement dans le tertiaire, tenus par des personnes non-résidentes sur celui-ci, comme les personnels travaillant dans la santé et le service à la personne, les techniciens de surface ou même les personnels des services publics du territoire, qui habitent souvent dans des banlieues éloignées ;*

- *l'absence d'analyse d'autres scénarios alternatifs ou, comme le relève la MRAe de « formulation d'autres hypothèses d'évolution que celle issue du PCAEM, afin de s'assurer que l'ambition affichée par le scénario d'évolution retenu est en adéquation avec les enjeux et les potentiels du territoire ainsi qu'avec les moyens de l'EPT GPSO ».*

Une concertation trop partielle

Il n'y pas eu de concertation préalable sur le diagnostic imposé par un bureau d'études extérieur ainsi que sur l'identification des six axes regroupant les actions. Les propositions issues des débats n'ont enrichi que marginalement le contenu proposé des actions, faute d'avoir convenablement organisé la concertation. Prenons deux exemples importants.

1 – LA RENOVATION ENERGETIQUE

Il s'agit du champ d'action le plus important pour la réduction des GES et on la retrouve dans les trois actions de l'axe 1 :

- 1- Un schéma directeur de l'énergie*
- 2- Le conseil sur la maîtrise de l'énergie*
- 3- L'aide financière à la rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles.*

Il convient de souligner le périmètre restreint de la 3° action.

Le diagnostic de consommation des bâtiments est trop global il ne comporte pas :

- *de distinction entre résidentiel et tertiaire ;*
- *de distinction à l'intérieur du résidentiel entre maisons individuelles et bâtiments collectifs. Or, les maisons individuelles ont des performances énergétiques plus mauvaises : elles représentent environ la moitié des émissions pour 30 % des logements. Il faudrait donc s'intéresser à elles en priorité ;*
- *de distinction à l'intérieur des immeubles collectifs entre le parc HLM, pour lequel la décision de rénovation dépend d'acteurs publics et est plus facile à prendre, et le parc des copropriétés privées, où le processus de décision et les questions de financement sont plus complexes ;*
- *de recensement du nombre des bâtiments par niveau de consommation au m² pour cibler les efforts sur les plus consommateurs, essentiellement les bâtiments construits avant 1975, date de la première Règlementation Thermique.*

Une réelle concertation aurait permis de combler ces lacunes. Les aides annoncées se limitent à un objectif de rénovation de 1 700 logements dans des copropriétés fragiles, avec un objectif de gain énergétique de moins de 25 % pour 17 % d'entre elles, alors qu'il faudrait au minimum diviser la [division] par 2 pour l'ensemble, et que la part identifiée des bâtiments énergivores est de 30 % sur les 164.000 logements de GPSO.

Là aussi, il n'a été tenu nul compte des vives critiques portées sur la timidité de ces actions lors des réunions de concertation ou plus exactement de simple information. Un vrai débat aurait par exemple pu mettre en évidence qu'avec 7 agents, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat(ALEC) (cf. action 1-2) pouvait de ne pas se limiter à du conseil et à de la communication mais avoir une action plus incitative en poussant les propriétaires des bâtiments anciens à agir. Les agents devraient ainsi être plus moteurs et ne pas se limiter à répondre à des sollicitations qui peuvent se faire attendre.

2 – LA MOBILITE

Ce thème est traité dans l'axe 3 « qualité de l'air » et en constitue la quasi-intégralité, avec trois actions :

1 - encourager les nouvelles mobilités

2 - développer les mobilités décarbonées,

3 - adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air : ZFE avec la MGP, mise en place d'un PLD, diffusion des alertes pollutions.

Ce thème n'a malheureusement été qu'effleuré lors des réunions publiques et ateliers, ce qui pourrait expliquer la minceur du contenu de ces actions.

Avant de citer deux lacunes majeures Vivre à Meudon salue la décision de lancer un plan local des déplacements sur GPSO. C'est là une déclinaison locale du Plan de déplacements Urbains d'Ile de France relevant de l'initiative des communes et de leurs groupements. Elle était vainement réclamée depuis plus de 10 ans par les associations de défense de l'environnement de GPSO.

En revanche, ce plan ne comporte aucun planning ni création de structure participative. L'expérience démontre une double nécessité : une volonté politique forte dans le temps ainsi qu'une adhésion citoyenne pour obtenir une réduction de la part de la voiture plus forte que celle de l'évolution générale. Enfin, le lancement du PLD aurait pu précéder l'achèvement de la préparation du PCAET, ce qui aurait évité de perdre deux années de plus. La première lacune, c'est le développement d'un réseau de bus performant sur GPSO entre les pôles d'emploi, les zones résidentielles et les nombreuses gares du territoire. C'est le dispositif majeur pour inciter à laisser sa voiture au garage dès lors qu'il permet d'éviter plus de 10 minutes de marche. Le vélo peut certes servir le même objectif, mais son usage est réservé aux gens en bonne santé et peu chargés et encore pas par tous les temps.

Cette idée simple a été développée aussi bien dans une réunion publique que dans un atelier. Il n'en est pas fait mention dans le livre blanc de la concertation qui, comme le diagnostic et les actions, se polarise sur le vélo, le véhicule électrique et l'autopartage. A noter toutefois la mention d'une proposition dérivée : créer un centre de remisage pour les bus sur GPSO. Malgré ses 300 000 habitants, il en est totalement dépourvu. Certains diraient « Quand un sage montre la lune, les imbéciles voient le doigt »...

L'autre lacune, et on s'arrêtera à celle-ci, c'est l'absence d'identification de la part de la circulation de transit dans les émissions de GES et des moyens d'y remédier. La N118 capte un fort trafic de l'A10 vers Paris et le Nord de la France pour le rejeter à travers Boulogne. La RD7 et la RD1, qui bordent la Seine de part et d'autre, offrent aussi un axe secondaire très attractif.

La réduction du trafic de transit n'est évidemment pas du ressort direct de GPSO. Mais sans plan ni projet de sa part, rien ne sera fait par les autres. Beaucoup plus efficace qu'un réseau de pistes cyclables et véloroutes ou qu'un téléphérique, le tramway sur une N118 transformée en boulevard urbain est l'idée qui certainement se serait imposée à l'issue d'une vraie concertation. Elle a fait ses preuves ailleurs. Pour mémoire, il y a 20 ans, le tramway T2 en rive gauche de Seine a surpris ses promoteurs par sa forte capacité à dissuader de la voiture, mais il n'a pas eu besoin de l'emprise de la RD7, qui au contraire a été élargie. L'idée est maintenant à appliquer en rive droite, et cette fois sur l'emprise de la RD1 qui serait ainsi définitivement réduite à deux voies.

Avis n°19

- **Auteur :** Val de Seine Vert
- **Thématique(s) abordée(s) :** Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Construction neuve et

artificialisation des sols ; Niveau de précision des fiches actions ; Formation et sensibilisation ; Incidence de la crise sanitaire

- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble des pièces du PCAET

D'une manière générale, il est difficile d'apprécier l'impact des actions du PCAET sans véritable référentiel. Pas d'évaluation du PCET de 2011, des références retenues pour réaliser le Bilan Carbone® datant de 2016, les données énergétiques du Réseau ROSE en Île-de-France: datant, elles, de 2012.

GPSO a élaboré un premier Plan Climat Énergie en 2010 après avoir réalisé un premier diagnostic qui indiquait des émissions de GES à hauteur de 1,409 million de tonnes. Pour son Plan Climat de 2019, les émissions sont de 1,477 million de tonnes de GES (valeur 2016) soit une augmentation alors que le plan devait amener à une réduction conséquente.

GPSO prétend ainsi que notre territoire émet 1,7 fois moins de GES que les autres territoires du Grand Paris, soit 4,6 tonnes d'équivalent CO₂/habitant/an contre une moyenne de 11,2 t/eq. CO₂/an par français (ADEME). GPSO ne tient pas compte des échanges, transports de personnes, de marchandises ou de services, avec les autres territoires, alors que tous les autres l'ont fait. Résultat, l'empreinte carbone d'un habitant de GPSO est 60 % moins importante que celle d'un habitant de Paris. Mais quelle est l'équation ? Dans quel document sont présentées les synthèses de calculs? De plus, tout le PCAET estime les impacts des actions de 2015 à 2025. Les objectifs affichés du nouveau plan climat sont ambitieux comme la réduction de 40 % des GES à l'horizon 2030. En revanche pas de prévisions pour 2030 ou 2050, ce qui est le sujet même du document : « Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 sur le territoire GPSO » ?

Si nous n'utilisons pas les mêmes bases, toute comparaison est fallacieuse. De plus, compte tenu des piètres résultats antérieurs, on était en droit d'attendre une impressionnante batterie de mesures, une sorte de plan Marshall pour le climat. Eh bien non ! c'est toujours le même chapelet de mesurètes : subvention pour les vélos électriques, installation de composts, perfectionnement du tri ...

2 - RAPPORT DE STRATEGIE

Des actions plus concrètes sont nécessaires. En 2050, dans 30 ans, quel âge auront tous les acteurs impliqués aujourd'hui par le Plan Climat ? Ce plan s'adresse aux générations futures et nulle part l'Education nationale n'est citée dans le PCAET. Pourtant la Charte de l'environnement de 2004, qui a une valeur constitutionnelle, souligne la nécessité de "l'éducation et la formation à l'environnement" (article 8). L'éducation au développement durable (EDO), préconisée par le Ministère de l'Education nationale, intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire au lycée général. Cette éducation transversale implique de nombreux partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques. En support, le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogique (Canopé) d'Amiens est missionné comme Pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable et l'Agence française de développement (AFD) fournit également des outils pédagogiques dédiés. Pourquoi GPSO ne s'appuie pas sur ce qui existe déjà pour animer une dynamique collective « à énergie positive » ?

D'autres axes stratégiques pour atteindre l'objectif visé (neutralité carbone en 2050) ne sont pas explorés : opérations d'isolation, prévision de couverture en panneaux solaires, désartificialisations des sols, implantation d'espaces verts, actions concrètes sur la mobilité, révision des appels d'offre en intégrant tous les critères environnementaux, etc.

Si GPSO est conscient des menaces liées au changement climatique (voir document EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE), les actions listées dans le PCAET ne sont pas au niveau des attendus du challenge et la part donnée à la communication, (charte, référentiel, guides) est totalement disproportionnée face à la nécessaire urgence d'actions fortes à entreprendre.

3 - PLAN D'ACTIONS

Le Plan d'Actions du PCAET de GPSO permettra d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat de la MGP, soit atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'organise autour de 6 axes :

L'axe 1 prévoit au travers d'un Schéma Directeur de l'Energie de réduire de 20% en 10 ans les émissions de GES du parc bâti (voir fiche 1.1 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 2 vise à un « référentiel technique de l'aménagement durable » qui « aura vocation à être décliné dans les documents réglementaires (ex : PLU/PLUi) et contractuels (ex : concessions d'aménagement), ainsi que dans tout document encadrant l'action de GPSO (ex: charte de mobilier urbain). Estimation des impacts attendus « Non quantifiable » (voir fiche 2.1 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 3 développera la « politique globale de déplacements de GPSO qui permettra de réduire le CO₂ émis par le secteur Transport de Personnes 14% en 10 ans (voir fiche 3.1 du document « Plan d'Actions ») et celui du secteur Transport de Personnes et Marchandises de 13% en 10 ans (voir fiches 3.2 et 3.3 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 4 prévoit « Un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) » qui vise une réduction de 3% de déchets en 10 ans (voir fiche 4.1 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 5, au travers d'un « Guide de l'écocitoyen.ne et d'une "Charte d'engagement du Plan Climat" associés à des défis (défi zéro déchet, défi Familles à Energie Positive, défi mobilité) permettrait une réduction de 3,4% des consommations énergétiques du parc bâti en 2025 (voir fiches 5.1 et 5.3 du document « Plan d'Actions »).

Enfin l'axe 6 du PCAET présente l'exemplarité de l'administration GPSO.

Conclusion

Ce programme d'actions, basé sur les conclusions du « Rapport de Diagnostic » (végétalisation en ville, bâtiments plus performants, îlots de fraîcheur, etc.), annoncent un programme de communication vertueux mais ne propose aucune action concrète chiffrée et quantifiée sur la diminution des GES d'ici 2050.

5- EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Les enjeux sous-évalués du Plan Climat

L'intercommunalité n'a pas compris les enjeux d'un plan climat. Elle entend poursuivre la vie « comme avant » en verdissant quelques propositions qui seront sans effet sur le bilan désastreux d'un territoire les plus denses de France. Il manque une réelle coordination des communes sur des décisions contraignantes pour tenir des engagements datés. Il faut noter les multiples projets urbanistiques en totale contradiction avec les objectifs affichés. La requalification de la RD910 nécessitera des millions de M3 de béton, de bitume, d'acier et de verre ainsi que la coupe d'arbres ; l'urbanisation toujours exponentielle d'Issy-les-Moulineaux ; l'île Seguin où une tour flanquée d'immeubles de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés a vu ses permis de construire avalisés hier par le président de GPSO, Maire de Boulogne-Billancourt ; la RD1 qui devrait être « réaménagée » en boulevard urbain ;

un stade de basket de 5000 places qui doit prendre place dans le secteur le plus minéral et construit de Boulogne ; la transformation de l'échangeur et de la gare routière du Pont de Sèvres ; les coupes d'arbres dues à la volonté de « paysager » les derniers espaces de nature, etc. Tout cela ne contribue pas à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à participer significativement à l'amélioration des conditions de vie. Parlons des nouveaux parkings, encouragements à l'utilisation des voitures individuelles pour se rendre au travail, de l'explosion du numérique dans l'espace public, financée par le conseil départemental et dont l'empreinte écologique dépasse aujourd'hui celle du transport aérien.

Le président de GPSO comme la plupart des maires sont conseillers départementaux, vice-présidents de l'intercommunalité, leur communication du PCAET est en dehors de toute contrainte réglementaire et ne vise en rien les objectifs de la COP 21 : « Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 sur le territoire GPSO ».

6 - AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Sur la base d'un référentiel approuvé par l'ensemble des acteurs du projet, soit un cadre clair et partagé, il est possible d'envisager une participation, dans un état d'esprit constructif, d'associations environnementales qui apporteraient leur expertise dans le but d'atteindre les objectifs visés par le PCAET et ce dans une intention collective qui faciliterait la mobilisation de tous et encouragerait le pouvoir d'initiative citoyen.

Reste une dernière question : qui assure le suivi et le contrôle de ces chantiers ? Qu'en est-il actuellement du calendrier compte tenu de l'incidence « Covid » ?

Avis n°20

- **Auteur :** David Ernest / Chaville Ecologistes
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation du public ; Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Agriculture et production alimentaire ; Niveau de précision des fiches actions ; Formation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble des pièces du PCAET

GPSO propose aux citoyens du territoire de donner un avis sur le PCAET de l'Etablissement Public Territorial. Ce document est une contribution de Chaville Ecologistes, association locale pour la promotion de la transition écologique sociale, solidaire et démocratique.

La démarche de consultation est louable, mais le format est peu adapté à une large consultation citoyenne compte tenu de la masse des documents à examiner (10 documents totalisant 569 pages), du caractère restrictif du formulaire de réponse (2 000 caractères, une réponse par document) et du délai de réponse laissé aux citoyens (à peine un mois).

1. Synthèse de l'avis

À la suite des accords de Paris sur le climat, la loi du 7 août 2015 impose aux établissements publics territoriaux (EPT) de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec pour objectif la neutralité carbone en 2050. Au-delà de l'exigence réglementaire, c'est bien l'urgence climatique qui le justifie. Le PCAET de GPSO couvre une partie importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le territoire. Celles-ci sont concentrées sur les bâtiments (47%), l'alimentation (29%) et la mobilité (14%).

Ce plan propose des actions qui devront être déclinées par l'ensemble des acteurs du territoire, GPSO bien sûr, mais aussi le département, les communes, les entreprises et les citoyens. C'est une bonne base de départ, mais c'est largement insuffisant !

Nos principales recommandations pour que le PCAET atteigne réellement ses objectifs sont de :

- *Faire un bilan sincère du dernier plan climat de GPSO (voté en mars 2011) qui a été un échec puisque les émissions de GES de GPSO n'ont pas baissé entre 2008 et 2016.*
- *Mettre tous nos efforts sur l'information (qui n'est pas de la communication). Nous devons dire la vérité sur les enjeux du réchauffement climatique et sur les choix qui devront être faits ;*
- *Renforcer fortement la coopération entre GPSO et les communes du territoire. Les élus de Chaville Ecologistes seront acteurs de cette coopération ;*
- *Définir de manière beaucoup plus précise l'impact réel des actions prévues sur la réduction des GES. La Métropole du Grand Paris (MGP) et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) s'inquiètent sur l'efficacité réelle des actions envisagées ;*
- *Mobiliser les réseaux associatifs du territoire qui sont de formidables relais potentiels si on prenait le temps de les impliquer ;*
- *Associer de manière massive et constructive les citoyens. Pour l'instant seuls 0,1 % des habitants ont participé aux enquêtes. C'est par une mobilisation positive des citoyens que la transition bas carbone se fera.*

Nous n'aurons pas d'autres occasions de mettre en œuvre ce plan climat. C'est maintenant qu'il faut le réussir.

2. Le diagnostic

Le PCAET ne tire aucun enseignement de l'échec de PCET de 2011 et est imprécis sur le périmètre des émissions couvertes.

Le rapport de diagnostic mentionne qu'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) avait déjà été adopté par le conseil communautaire de GPSO le 31 mars 2011 et intégré à l'Agenda 21 sous l'axe « Contribuer localement à relever le défi du changement climatique » de l'Agenda 21. Il est regrettable que le dossier ne fasse pas le bilan de ce premier plan climat. Plus grave, les éléments de l'évaluation carbone réalisée en 2008 pour ce plan climat ne sont plus disponibles sur le site de GPSO. Ils peuvent cependant être en partie retrouvés dans un document publié par le TEDDIF en 2012 (pages 79-84). [2 illustrations sont jointes] Le détail des émissions est également repris d'un tableau issu d'un document publié sur le site de GPSO qui était encore disponible en 2018.

A titre de comparaison, les émissions mesurées en 2016 font apparaître un total de 1 477 169 TeCO₂ pour une population légèrement supérieure soit un niveau stable par habitant de 4,67 TeCO₂/hab. [1 illustration jointe]

La conclusion qui s'impose est que le PCET de 2011 n'a eu quasiment aucun effet sur les émissions de GES du territoire et ce malgré les annonces faites à l'époque. Il est impératif de faire l'analyse de cet échec avant de valider le PCAET en cours, les mêmes erreurs pouvant conduire aux mêmes échecs.

Le site du PCAET du GPSO affirme que :

« Les résultats obtenus sont particulièrement encourageants et démontrent que la stratégie adoptée a été efficace : avec 4,67 tonnes d'équivalent de CO₂ par habitant et par an, le taux d'émission de gaz à effet de serre de GPSO est 2,35 fois moins élevé que le taux national et 1,7 fois moins que celui de la Métropole du Grand Paris. »

Cette assertion est fautive :

- *Le bilan du PCET de 2011 apporte la preuve du contraire ;*

- Il n'y a aucune logique scientifique à comparer un territoire sans industrie, sans tourisme et sans agriculture aux autres territoires. Le niveau plus faible de GES est intrinsèque à la nature du territoire mais ne résulte pas des actions menées jusqu'à maintenant
- Dans son avis, la MRAe demande justement à GPSO d'apporter la preuve que ce sont bien les actions engagées qui sont responsables de la baisse du niveau d'émission.

Le rapport de diagnostic se réfère à l'arrêté du 4 août 2016 pour le périmètre « obligatoire » du PCAET (scope 1 et scope 2) auxquels sont ajoutées certaines émissions indirectes et optionnelles du scope 3.

- Le rapport doit préciser dès le début quelles sont les émissions indirectes importées qui ne sont pas comptabilisées. Sur le plan pédagogique, il serait important de préciser que de nombreuses émissions indirectes, qui contribuent au réchauffement climatique, ne sont pas couvertes. La remarque de la page 27 doit être remontée en début de rapport.
- En page 19, le rapport de diagnostic compare les émissions par habitant du territoire 4,67 T CO₂eq / hab / an à la moyenne de l'empreinte carbone française (11 TCO₂eq / hab / an). C'est une erreur car les périmètres de calcul ne sont pas les mêmes.

Page 26, le rapport de diagnostic précise ce qui est couvert par le poste « consommation de biens ». Ne sont pris en compte que les repas et les émissions liées à la production de produits qui sont ensuite jetés. De nombreux produits de consommation ne sont donc pas couverts comme l'électroménager, le matériel informatique, les vêtements, les automobiles, etc. De même, l'impact des services ne sont absolument pas pris en compte.

Page 28, seules les émissions de la mobilité « en lien avec le territoire » sont comptabilisées. A titre d'exemple, seuls les bus gérés par GPSO sont pris en compte ce qui exclut les lignes gérées directement par Ile de France Mobilité.

3. La coordination du plan climat

Le PCAET ne précise pas comment les acteurs du territoire seront associés au projet.

Le territoire reconnaît, page 46 du rapport de diagnostic, que la mise en œuvre du PCAET suppose l'engagement de nombreux acteurs (entreprises, citoyens, élus, collectivités locales). Or ni le diagnostic ni le plan d'actions ne permettent de comprendre comment seront déclinés les leviers d'action par acteurs. Si nous prenons comme exemple la restauration collective, l'évaluation des repas servis sur le territoire ne précise pas ceux qui relèvent :

- Des entreprises
- Des restaurants universitaires
- Des lycées
- Des collèges
- Des écoles primaires

Le plan d'actions n'explique pas ce qu'il conviendra d'introduire dans les cahiers des charges des opérateurs de restauration pour atteindre ces objectifs. Alors que Chaville vient de renouveler sa DSP de restauration scolaire, aucun message et aucune recommandation de GPSO n'a été intégrée dans le processus de commande publique. Plus largement, le guide de la commande publique préparé par GPSO pour les communes ignore totalement le PCAET.

Plus inquiétant, les conseils municipaux ne sont pas associés à l'élaboration du PCAET ni même consultés (dans le cas de Chaville).

Une seule action est prévue pour l'engagement des acteurs socio-économiques du territoire (Action 5.3) qui se résume à la signature d'une charte volontaire. Les dispositifs d'accompagnement des entreprises tel que Seine Ouest Entreprise et Emploi ne prévoient aucune éco-conditionnalité.

Enfin, les documents ne précisent pas avec quels moyens sera effectué le suivi opérationnel du PCAET.

4. Le plan d'actions

Le plan d'actions du PCAET ne prévoit que des obligations de moyens minimaux mais pas d'obligation de résultats.

A titre d'exemple, dans le domaine du bâtiment qui recouvre 47% des émissions de GES, le plan ne prévoit de ne prendre en compte que les copropriétés et les ménages fragiles. Rien n'indique quel sera le pourcentage de ce parc qui sera couvert ni quelle part cela représente pour l'ensemble du parc immobilier de GPSO. Qu'est-il prévu pour le reste du parc ?

Ce point est confirmé par l'analyse de la MRAe [1 illustration jointe]. Même si l'alimentation représente 29% des émissions de GES, strictement aucune action n'est prévue pour en réduire l'impact.

Le PCAET prévoit, page 45 du diagnostic, une réduction de 20% des GES en 2020 par rapport aux émissions de 2016 alors que les plans d'actions n'entrent réellement en vigueur qu'à partir de 2021. Il faut acter le retard pris donc recaler l'ensemble des objectifs intermédiaires ou renforcer toutes les actions.

Enfin, rien n'indique que les moyens mis en œuvre permettront d'atteindre les objectifs. Cette analyse est confirmée par l'évaluation faite par la MGP [1 illustration jointe]. Et pour la MRAe, le verdict est sans appel [1 illustration jointe].

5. La concertation et l'information

La participation citoyenne et l'information du public est jusqu'à présent un des gros points faibles du PCAET. La communication « positive » sur les actions engagées par GPSO semble avoir totalement effacé l'information sur les enjeux du changement climatique. Or cette phase est absolument nécessaire à la prise de conscience de l'importance des actions à entreprendre.

En ce qui concerne la participation, un maximum de 376 personnes ont participé aux votes en ligne, soit autour de 0,1% des habitants du territoire. Ce niveau est inquiétant lorsque l'on sait que l'acceptabilité et l'accompagnement social d'un tel plan est absolument essentiel.

Autre gros point faible : le PCAET n'identifie pas les acteurs associatifs du territoire qui pourraient être des relais et contributeurs importants à la démarche.

Avis n°21

- **Auteur :** Non précisé (« gkerret »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation du Public ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Les tables rondes n°1 et 2 sont remarquables dans leurs idées, et pas seulement les lignes écrites en gras. Il est dommage de ne pas les retrouver dans les autres documents qui ont la caractéristique de se répéter les uns les autres comme si on prenait conscience de ce qui se passait mais que l'on était un peu perdu dans les solutions.

Pour ma part, j'obéis aux préceptes: je n'ai pas de voiture, j'ai un bio-composteur, je suis abonné à un gaz 100% bio. Il fait 19 degrés dans ma maison etc. J'achète bio

Avis n°22

- **Auteur** : Non précisé (« floriffer »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Stratégie, Plan d'Actions

Les différents rapports se renvoient et répètent de la même façon une prise de conscience de l'urgence dont il est évident que les réponses ne sont pas à la hauteur.

Cela fait déjà longtemps qu'en matière de vélo par exemple, GPSO refuse une planification, mais a été seulement obligé de céder face aux actions de la Ville de Paris.

Quant à au ramassage "élargis" de déchets à recycler de GPSO depuis un an, il a été clairement écrit qu'ils seraient recyclés en France ou dans des pays européens: c'est dire la non-maîtrise environnementale très clairement décidée.

Évidemment, les citoyens eux-mêmes sont si peu alertés sur leur manière de faire...

Avis n°23

- **Auteur** : Cécile Grousset
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Végétalisation urbaine ; Évolution du mix énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour,

4 remarques :

1. amélioration de l'air et mobilité : votre plan vélo est inachevé et ses résultats seront jugés décevants car les voies vélo ne sont pas sécurisées et beaucoup de personnes (dont moi) ne se sentent pas en sécurité sur les grands axes de circulation sans voie de circulation propres aux vélos. Je suis prête à circuler à vélo à condition que les conditions de sécurité soient réunies. J'habite Vanves et c'est un danger permanent que de vouloir circuler à vélo.

2. qualité du cadre de vie : modifiez les PLU (car apparemment ce ne sont plus les mairies mais GPSO qui décident des PLU) en intégrant obligatoirement des espaces consacrés aux arbres/espace verts.

3. qualité du cadre de vie : quand vous refaites des rues, profitez-en pour planter des arbres entre 2 places de stationnement ; toujours à Vanves, la rue des frères Chapelle a récemment été refaite mais aucun arbre n'a été planté alors qu'il y en aurait vraiment besoin. et sur la portion de la rue Aristide Briand face au projet immobilier Niwa vous avez planté une dizaine d'arbres sur 100m. Où est la logique?

4. rénovation énergétique des logements : une réflexion doit être menée sur les installations solaires des nouvelles constructions: pour obtenir le label BBC ou autre, les nouvelles constructions sont souvent équipées de panneaux solaires et la plupart de ces installations en région parisienne sont mal entretenues et s'arrêtent rapidement de fonctionner. Du coup, les résidences consomment beaucoup plus de gaz ou d'électricité que prévu initialement. Vous devriez lancer un audit concernant ce sujet sur la zone de GPSO.

Cordialement,

Avis n°24

- **Auteur** : Non précisé (« Lerobertfred »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Objectifs de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Déplacements motorisés alternatifs
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Les objectifs de GES sont insuffisamment en ligne avec les objectifs du Décret tertiaire -40% en 2030

Les objectifs de pistes cyclables sont pertinents mais certaines sociétés de bailleur comme Gecina à Ville-d'Avray La ronce ne prévoient même pas de piste cyclable lors de leurs travaux de réaménagement des routes intérieures en vies actuellement ! Je leur ai signalé mais rien n'est prévu.

Les vélib' évitent royalement Ville-d'Avray il y a une vraie rupture.

Les transports entre Ville-d'Avray et Versailles château ou lycée la bruyère sont très peu performants 46 min au lieu de 15 à moto ou voiture (la gare de Sèvres Ville-d'Avray étant tellement excentrée).

Avis n°25

- **Auteur** : Isabelle Baguenier Desormeaux
- **Thématique(s) abordée(s)** : Végétalisation urbaine
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour,

Je m'interroge sur "L'exemplarité" de GPSO quant au sujet évoqué.

En effet, comment interpréter leurs actions, dont je vous livre un exemple simple mais non moins éloquent : les élagages drastiques en pleine période de nidification (constatés au printemps dernier sur la commune de Boulogne-Billancourt).

Un retour, un échange m'intéresserait vivement.

Avis n°26

- **Auteur** : Frédéric Caroff
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour,

Bravo pour votre action. Les mobilités douces sont des éléments essentiels du plan climat en particulier à Boulogne-Billancourt qui est une ville très congestionnée et polluée.

Ce que vous avez initié avec le département sur la RD1, la RD907 est très utile et plébiscitée par les utilisateurs à vélo ou trottinettes. Ils sont demandeurs d'une pérennisation des pistes en inversant avec le stationnement.

La RD50 pose un problème car les logos sont inefficaces et même dangereux quand placés trop près des voitures. Il faut les placer à 1 m minimum comme prévu par le code de la route pour éviter les accidents de portière.

La RD910 est une discontinuité cyclable majeure. Vous avez invité les cyclistes à utiliser les contre allées mais celles-ci ne sont pas sur toute la longueur et les cyclistes se retrouvent soit au milieu des autos à

50km/h soit sur le trottoir. Il manque des pistes entre les contre allées pour rejoindre la porte de Saint Cloud.

Merci pour votre aide sur le sujet.

Avis n°27

- **Auteur :** Eric Marnay
- **Thématique(s) abordée(s) :** Nuisances sonores
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Le bruit, comme vous le savez, est une source de stress en ville.

La nuisance sonore est à prendre en compte. Cependant moto, scooter, sirènes de véhicules d'urgence (sirènes pas toujours justifiées) sont les principales sources de nuisances sonores . Il serait bon que des contrôles de ces nuisances soient faits sur les véhicules. Verbalisation possible d'après la loi.

Quant aux camions de nettoyage des rues de Boulogne-Billancourt ainsi que des souffleurs thermiques de feuilles/détritus augmentent le phénomène de nuisances urbaines ; Peut-être que ces souffleurs sont électriques maintenant.

Je précise en plus que les détritrus volent pour salir nos véhicules garés sur la voirie. Voirie dont l'on s'acquitte d'ailleurs un droit payant.

Habitant et né à Boulogne-Billancourt nous allons passer le cap de changer de ville pour un climat urbain moins sonore.

En espérant que ces quelques lignes mèneront à réflexions et actions constructives.

Meilleures salutations.

Avis n°28

- **Auteur :** Annick Force
- **Thématique(s) abordée(s) :** Végétalisation urbaine ; Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Comment peut-on prétendre diminuer les consommations d'énergie et de gaz à effet de serre lorsqu'on projette autant de constructions de bâtiments à usage d'habitation, de bureaux ou de commerce sur l'île Seguin ?

Vive les espaces verts !

Avis n°29

- **Auteur :** Joël Dromard
- **Thématique(s) abordée(s) :** Déplacements motorisés alternatifs
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Le principe de la zone à faibles émissions (ZFE) va à l'encontre de décennies de stratégies européenne de réduction des émissions polluantes des véhicules. Depuis les premières directives relatives à la réception communautaire des véhicules, les niveaux d'émissions ont systématiquement été revus à la

baisse d'un texte à l'autre. Le principe a toujours été d'imposer progressivement des normes de plus en plus contraignantes aux nouveaux véhicules et de laisser le renouvellement du parc automobile faire baisser les émissions, plutôt que d'intervenir autoritairement et générer des effets indésirables.

La ZFE va contraindre un nombre important de gens à mettre au rebut leur véhicule alors que celui-ci est toujours en état de marche, ce qui est loin d'être écologique. Cette vague de remplacement forcés interviendra très vraisemblablement dans une période de crise économique à venir qui s'annonce extrêmement difficile en raison du choc généré la lutte contre le COVID19 et notamment les confinements. Un nombre significatifs de gens risquent de ne pas pouvoir suivre, même avec des aides.

N'en déplaise à beaucoup, l'automobile ne peut être que marginalement remplacée par les transports en commun, le vélo, etc. pour des familles comptant plusieurs enfants en bas âge. La ZFE va donc indirectement défavoriser l'arrivée de nouveaux enfants dans les familles. Peut-être est-ce voulu, dans la mesure où la réduction de la population d'un territoire est un facteur favorisant grandement la réduction des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie? Je note cependant que cette piste n'est pas évoquée dans la synthèse du plan climat.

Cordialement

Avis n°30

- **Auteur :** Julien Barreteau
- **Thématique(s) abordée(s) :** Objectifs de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Niveau de précision des fiches actions ; Évolution du mix énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Je suis habitant d'Issy les Moulineaux. Mes remarques portent également sur l'ensemble du PCAET. C'est un travail significatif et apparemment très long, mais il est difficile d'y trouver des engagements clairs et marquants. Le tableau de suivi des actions est intéressant mais il semble assez inabouti, souvent il y a un objectif quanti global (qui risque de ne pas être suivi) et pas d'objectif quanti sur les indicateurs détaillés. Attention coquille colonne "gain GES en 2025", vous indiquez " -100%" partout.

Je n'ai pas cherché partout mais le bilan quanti du précédent plan climat fait-il partie du PCAET ? Il devrait l'être en tout cas.

Sur la réalisation d'un schéma directeur énergie prévu pour être finalisé en 2021 : il est incompréhensible et incohérent que ce schéma ne soit pas intégré au PCAET alors qu'il en constituerait une part très importante.

Sur les réseaux d'énergie, le diagnostic est très limité et pour l'essentiel reprend celui de la MGP, alors qu'en application du décret 2016-973 sur les données PCAET vous auriez pu interroger directement les gestionnaires de réseau de votre territoire pour avoir une vision plus précise.

Je suis un peu effaré quand je lis en action 6.2 qu'un « suivi des consommations d'électricité » de l'éclairage public sera réalisé... Depuis combien d'années GPSO dispose-t-elle déjà de tous les moyens de suivi très détaillé de ses consommations ?

D'une manière générale, la lecture du PCAET donne souvent l'impression qu'en 2020, on en est encore à découvrir la moitié des sujets...

Je vous invite à l'ambition mais aussi à la précision, la rigueur, à viser le très concret. Le PCAET doit être structurant pour l'EPT, pas un rapport de plus qu'on enterre jusqu'au suivant.

Bonne continuation.

Avis n°31

- **Auteur** : Non précisé (« hodjeur »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilité douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Le plan vélo est complètement sous financé et manque énormément d'ambition.

Un plan vélo digne de ce nom, c'est environ 30 € / an et par habitant, et le courage politique de faire reculer l'espace (circulation + stationnement) dédié aux véhicules à moteur dans le but de créer des infrastructures cyclables en site propre et de nouveaux espace pour les piétons et PMR (ex : trottoirs élargis, placettes...). Tout le reste n'est que de la poudre aux yeux et de la communication creuse.

Miser sa stratégie sur l'augmentation du nombre de bornes vélib', sur de pictogrammes peints en blanc sur les trottoirs et la route, mélanger vélos / scooters (!!!) / trottinettes dans une seule et même catégorie de véhicules, c'est graver dans le marbre le statu quo et donc l'échec de sa politique de développement de la marche et du vélo.

De plus, des concertations ont eu lieu il y a 1 an déjà, et rien n'a avancé ou si peu. La perte de temps est énorme.

Avis n°32

- **Auteur** : Association Dagoverana
- **Thématique(s) abordée(s)** : Végétalisation urbaine ; Articulation avec les plans et programmes
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour,

N'est efficace que ce qui est attaquant en justice. Donc le Plan Climat doit trouver son expression dans les documents OPPOSABLES (--> Règlements) des PLU. Exemples de ce qu'il ne faut pas faire dans le PLU de Ville-d'Avray (VDA) :

- Gaz à effet de serre : le Schéma de Cohérence Territoriale (avec lequel le PLU doit être compatible) dicte de ne pas densifier loin des centres et des gares, de manière à diminuer les gaz à effet de serre. A rebours de cela, le PLU de VDA identifie l'endroit le plus éloigné de son centre comme "site potentiel d'intensification urbaine".

- Cadre de vie et qualité de l'air : Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France dicte que, pour protéger les lisières, donc les forêts, il ne faut pas construire à moins de 50 mètres du front boisé. Cette disposition était reprise dans le Plan d'Occupation des Sols de VDA mais a disparu du SCOT et du PLU. Elle est recommandée pour les nouveaux PLU (donc pour le PLUi en gestation), mais il n'est pas stipulé qu'elle doive s'inscrire dans les documents OPPOSABLES. Le PLU permet, dans certaines zones, 100% d'occupation des sols, donc une bétonisation complète des sous-sols en cas de parkings souterrains. Aucun arbre ne peut correctement se développer au-dessus. Le PLU ne protège pas assez les arbres : il impose 5 mètres de recul par rapport au collet d'un arbre REMARQUABLE. C'est très insuffisant, le recul devant être au moins égal à la hauteur de l'arbre.

Il impose une surface minimale d'espace libre de 100 m² pour les arbres à haute tige. 100 m² ne permettront jamais à un arbre de devenir "remarquable" ou simplement "majeur" --> Perte du patrimoine arboré.

Le Plan Climat doit y remédier, à VDA comme partout ailleurs. Rien vu en ce sens...

Le Guide de Gestion Contractuel de l'Arbre des Hauts-de-Seine doit être signé par GPSO dans le cadre de l'adoption du Plan Climat.

Avis n°33

- **Auteur :** Sylvie Parmentier
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilité douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'actions

Un plan vélo pour le climat doit se montrer ambitieux :

+TOUS les grands axes doivent comporter des pistes cyclables (9 départementales sur Issy)

+ PLUS de priorité et continuité pour les mobilités douces + réduction effective de la vitesse

- *le 20 ou 30km/h c'est bien mais il faut qu'il soit respecté ! A Issy toute la ville est à 30km/h, mais il n'y a eu aucun effet. Pire le bd Rodin où j'habite, voit un grand nombre de véhicules bien au-dessus de 50, en particulier sur sa partie haute, là où il n'y a pas de feux. Les piétons ont peur de traverser les 2 passages piétons sans feu. Il n'y a aucune incitation à rouler moins vite pour les motorisés. Ce bd ainsi que l'av Bourgain et bd Gailleni sont de véritables dangers pour les cyclistes.*
- *de simples pictogrammes sur la chaussée, comme fait sur la D7 à Issy, ne servent à rien et ne permettent pas d'apaiser la circulation, ni ne permettent un meilleur respect des mobilités douces de la part des motorisés.*
- *La piste temporaire sur la D50 aurait été très bien pose de gros problèmes de sécurité sur sa partie bd des Frères Voisin. Beaucoup de cyclistes s'en plaignent sur Twitter. Le nombre de potelets insuffisant et j'entends régulièrement parler de motorisés roulant sur la piste cyclable (voitures et 2RM). Des voies latérales, sont préférables à une double PC centralisée, sur une portion si courte. Les croisements vélos/motorisés aux 2 ronds-points sont aussi problématiques.*
- *la déviation récente de la piste (et trottoir piéton) sur les quais près du Pt de Billancourt: L'attente aux 2 feux est trop longue, décourage les cyclistes, et il est de façon générale déconseillé de mettre des boutons d'appel feux rouges pour les cyclistes, qui doivent alors mettre pied à terre. Pourquoi ne pas synchroniser les 2 feux ensemble, sans bouton, et avec une temporisation suffisamment longue pour que le cycliste puisse faire les 2 traversées en une seule fois ?*

Avis n°34

- **Auteur :** Non précisé (« pireslira »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Comment peut-on à la fois prétendre œuvrer pour l'amélioration de la qualité environnementale et donner son aval pour l'extension d'une carrière cimentière qui n'a jamais été conforme aux normes depuis plus de 30 ans ? (à savoir la cimenterie de Gargenville Heidelbergcement France, ex-Calcia).

Avis n°35

- **Auteur :** Non précisé (« amarian8 »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilité douces ; Sobriété énergétique ; Déplacements motorisés alternatifs
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Beaucoup de créations de commissions et processus d'évaluation. Tout cela est très technocratique alors que les solutions à impact majeur sont déjà évidentes pour les populations du GPSO :

- *Développer et fiabiliser les transports en commun notamment la ligne L peu fiable*
- *Développer la fréquence et la couverture des bus intra et intercommunaux - déjà initié mais à poursuivre.*
- *Aider l'utilisation de vélos électriques - déjà initié : subventions, locations de longue durée, stationnements anti-vols*
- *Ainsi la voiture restera d'un usage exceptionnel*

Autres axes :

- *Contrôle du chauffage dans les bureaux et habitations collectives - souvent à un niveau beaucoup trop élevé*
- *Isolation des bâtiments*
- *Interdiction des panneaux publicitaires électroniques.*

Avis n°36

- **Auteur :** Benjamin Schmidt
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Méthodologie et données d'entrées ; Sobriété énergétique ; Agriculture et production alimentaire ; Construction neuve et artificialisation des sols ; Déplacements motorisés alternatifs ; Formation et sensibilisation ; Évolution du mix énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

1)

- *prendre comme base de référence l'énergie primaire à la place de l'énergie finale*
- *prévoir le recours à des matériaux biosourcés/conception bioclimatique/méthodo ACV pour les constructions et rénovation*
- *mise en place de défis pour les entreprises qui interviennent sur le territoire pour proposer les meilleures solutions / coûts et les référencer*
- *créer un marché carbone local avec en parallèle une monnaie "durable" locale*
- *améliorer le mix énergétique en utilisant d'avantage le biométhane et les mécanismes de "fléchage" du biométhane (compte acheteurs non-fournisseurs, investissement participatif, etc.)*

2)

- *promouvoir dans l'agriculture urbaine, la permaculture et l'agroécologie avec fonctionnement "collectivisé" avec des administrés volontaires ou sur le mode coopérative locale*
- *stopper l'artificialisation des espaces vers restants (dont friches/dents creuses) et optimiser les espaces verts "artificiels" existants ; transformer les projets de construction sur la 2eme moitié de l'île Seguin par un mini parc naturel*

3)

- limiter/rationnaliser les bornes de recharges électriques pour d'avantage développer les stations-services multi-énergies et le GNV/BioGNV
- améliorer les parcs à vélos (sécurité, disponibilité, ergonomie)
- développer des transports en commun verticaux pour relier les hauteurs facilement
- rallonger la ligne 12

Avis n°37

- **Auteur :** René Lory
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation du public ; Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Je souhaite que la stratégie qui sera définie donne une place prépondérante à la consultation réelle et sincère des habitants concernés par un projet d'urbanisme et bâtementaire et que les communes cessent de bétonner nos espaces sous prétexte que l'île de France doit démultiplier sa densité urbaine pour accueillir encore des millions d'habitants.

Je constate aussi que la course à la construction et à la rénovation de bureaux se poursuit alors que des milliers de m² de bureaux restent inoccupés notamment à Paris et en proche banlieue (Vanves, Issy les Moulineaux...).

La crise sanitaire actuelle et la fuite des habitants franciliens vers la province devraient faire réfléchir nos édiles et décideurs face aux promoteurs.

Cordialement

Avis n°38

- **Auteur :** Olivier Brisac
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation du public ; Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Très belle initiative avec énormément de belles choses. Beau travail !

Malheureusement, à côté de la théorie, il y a la pratique...

Les permis de construire délivrés sur l'île Seguin prouvent que nos élus sont en retard de plusieurs décennies.

Comment peut-on imaginer le Plan Climat de GPSO et, en même temps, bétonner une île ?

Construire sur une île des immeubles de 8 à 14 étages est une insulte aux habitants.

Construire uniquement des bureaux sur l'île va transformer ce bout de la ville en coupe-gorges dès la nuit tombée. Comment attirer les spectateurs à la Seine Musicale dans un tel contexte ?

Il faut revenir à la raison.

On a besoin d'espaces verts : il suffit de voir les milliers d'habitants de GPSO qui, tous les weekends, se promènent sur l'île Seguin alors qu'il n'y a quasiment rien.

Ayons le courage de construire un vaste parc, comme à la Villette, avec quelques constructions pour donner de la vie (des habitations, des bureaux, des commerces, des salles de sport, des espaces de rencontre, des ateliers collectifs, des jardins ouvriers, etc.). Il y a tellement de choses que l'on peut imaginer pour rendre ce quartier à ses habitants, en respectant son identité (une île sur la Seine, c'est rare !) et son histoire (ouvrière).

Sinon, le fossé entre les politiques et les citoyens va encore s'agrandir et les bonnes intentions du plan climat ne seront que des sources de plaisanterie...

Avis n°39

- **Auteur :** Fred Leurent
- **Thématique(s) abordée(s) :** Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Plus d'action, moins de blabla

Avis n°40

- **Auteur :** Non précisé (« phc »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Déplacements motorisés alternatifs
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Je voudrais parler de l'obsolescence programmée, non par les fabricants, mais par nos dirigeants.

Demain, je vais devoir ferrailer une voiture de 120 000 km, en parfait état, mais qui a vingt ans. On m'explique que c'est pour notre bien qu'on va générer la pollution due à la destruction de cette voiture, et celle due à la fabrication d'une voiture neuve, alors que je n'ai fait (faites la division) que 6000 km par an, chiffre en diminution ces dernières années. Où sont les gains environnementaux ?

Moins de la moitié de ces déplacements se fait à l'intérieur de l'A 86 (pour aller faire les courses essentiellement), pour ceux-ci je pourrais avoir une voiture électrique, le reste à l'extérieur (aucun autre moyen d'aller voir la famille du midi ou les petits enfants du Nord), pour ceux-là il faut une voiture thermique – tant qu'elle reste autorisée ! Et ne me parlez pas des aides, elles sont ridicules en comparaison du prix d'une voiture neuve.

En face de moi, un voisin à un gros 4x4 Diesel, dont il se sert même pour emmener ses enfants à l'école à 200 m (mais avec les sens interdits, ça lui fait 1 km en voiture) – mais lui on ne l'embête pas, c'est une voiture récente et hors de prix.

Avis n°41

- **Auteur :** Yves Guegen
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Je ne trouve que des généralités et des intentions pas de rupture envisagée, aucun objectif chiffré - il est grand temps d'agir on prend du retard sur les mobilités douces

Avis n°42

- **Auteur :** Non précisé (« sarava »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Concertation du public
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Avis sur le projet de PCAET

Bonjour, comment peut-on consulter les avis déjà envoyés? Merci à vous.

Avis n°43

- **Auteur :** Brigitte Cheval
- **Thématique(s) abordée(s) :** Végétalisation urbaine
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Il serait nécessaire de végétaliser les cours des écoles, actuellement toutes bétonnées.

Cela permettrait de réduire la température dans les périodes de canicule de plus en plus habituelles, de rendre plus harmonieux l'environnement quotidien des enfants et d'avoir un support naturel et pédagogique pour les enseignants qui pourraient expérimenter ce milieu avec leurs élèves.

Avis n°44

- **Auteur :** Non précisé (« annalehmbruck »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Le budget annuel pour le plan vélo 2019 est de 1M €. Ça correspond à environ 2,8€ par habitant de GPSO. Cela n'est pas suffisant. GPSO doit se comparer avec les grands métropoles européennes, comme Amsterdam (11 € par habitants par an), ou encore Paris (13€ par habitant par an). [Tant que] les pistes cyclables ne sont pas assez sécurisées et largement exploitables, il n'y aura pas assez de cyclistes.

Avis n°45

- **Auteur :** Association Solaire Citoyen Seine Ouest
- **Thématique(s) abordée(s) :** Niveau de précision des fiches actions ; Évolution du mix énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Stratégie, Plan d'Actions

Le PCAET soumis à l'enquête comporte beaucoup de mesures intéressantes mais aucune indication sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

L'association SCSO (ASCSO) créée en mai 2018 pour sensibiliser nos concitoyens à la transition énergétique par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics est particulièrement sensible aux propositions faites.

Nous avons remarqué que l'objectif 2020 de panneaux PV installés était de 10GWh/an soit 10MWc. Or à ce jour fin 2020 il n'y en aurait qu'environ 0,2GWh installés. Donc déjà un retard important.

Comment rattrapé ce retard?

L'objectif pour 2050 est de 96GWh/an soit 96MWc. C'est un objectif ambitieux.

Quels sont les moyens qui seront mis en œuvre pour l'atteindre ? Il n'y a aucune indication dans le PCAET.

Dans son avis la Mission régionale d'autorité environnementale considère que, pour répondre aux exigences du 7° de l'article R.122- 20 du code de l'environnement, le dispositif et les modalités de suivi doivent être décrits et doivent porter à la fois sur la réalisation des actions du PCAET et sur l'évolution de l'environnement qui en découle.

Nous demandons que GPSO accède à la demande de l'autorité environnementale.

Avis n°46

- **Auteur** : Catherine Candelier, conseillère municipale de Sèvres
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Construction neuve et artificialisation des sols ; Déplacements motorisés alternatifs
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Stratégie, Plan d'Actions

Le bilan carbone présenté ne comptabilise pas l'ensemble des émissions et consommations dues aux transports (transit de marchandises, avion...). Au niveau national, le transport représente 39% des émissions de GES. Le bilan ne porte pas non plus sur le fonctionnement même de l'administration de GPSO.

Le projet ne présente qu'un seul scénario, empêchant dès lors de mesurer la réelle ambition portée.

Le secteur bâtiments tertiaire est pointé comme fortement émetteur. Pour autant, GPSO entend poursuivre la construction de milliers de m² de bureaux sans se préoccuper de l'existant, qui devrait subir de fortes rénovations. Concernant le secteur résidentiel, le projet ne propose aucune mesure concrète de priorisation de constructions passives ou positives dans le règlement d'urbanisme, alors même que GPSO a la charge du PLUI.

Concernant les déplacements : le plan vélo reste à l'état d'étude, sans financement prévu pour sa réalisation. Le transport fluvial est totalement oublié dans les pistes d'amélioration.

La pollution de l'air, si elle est décrite, n'est pas traitée finement alors même que des secteurs sont fortement touchés.

GPSO indique une réduction de 42% des consommations énergétiques à l'horizon 2050, alors que la loi fixe un objectif de -50%, en arguant d'une augmentation des constructions tertiaires, sans chercher à « éviter, compenser, réduire ».

L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique n'est pas suffisamment prise en compte en anticipée, notamment en termes d'intensification des périodes de fortes chaleurs.

Le projet de PCAET de GPSO est confus, il se contente bien souvent de prévoir des études sans réalisations ultérieures et mise sur beaucoup de communication, de sensibilisation de la population sans que la collectivité s'applique à elle-même une politique volontariste de sobriété.

Avis n°47

- **Auteur** : Chaville Ecologistes
- **Thématique(s) abordée(s)** : Méthodologie et données d'entrées ; Objectifs de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Stratégie, Plan d'Actions

Nous sommes persuadés que ce plan, sans doute comme le précédent dont le bilan global n'est pas à la disposition du public, n'est pas en mesure de modifier, même de façon modeste, notre impact environnemental au niveau du territoire. Que ce soit d'un point de vue énergétique et GES, ou d'un point de vue gestion des déchets pour ne citer que ces thèmes. Nous ne nions pas pour autant l'intérêt des actions déjà menées.

Le PCAET est un instrument sans doute performant , mais complexe, au service d'une volonté politique qui doit porter le projet. Sans cette dernière ce n'est qu'un bateau ivre.

Ce plan climat, certes pavé de bonnes intentions, doit selon nous être réaménagé en profondeur pour espérer approcher les objectifs que GPSO est tenu d'atteindre, et il doit surtout être l'expression d'une vision politique forte et partagée.

Compte-tenu de l'urgence écologique, proposer un report du vote du PCAET GPSO ne nous semble pas une option raisonnable. Nous demandons par contre que ce vote soit assorti d'obligations précises qui permettent d'en combler les lacunes dans un délai compatible avec l'urgence de la situation.

Cordialement

Avis n°48

- **Auteur :** Mélanie L'Héritier
- **Thématique(s) abordée(s) :** Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Le plan d'actions proposé est pavé de louables intentions, mais souffre d'un manque criant d'indicateurs pour objectiver l'impact des actions en termes de baisse de GES de façon à optimiser le rapport coût / impact.

Dans un contexte budgétaire difficile, il est indispensable de se doter d'outils de mesure pour évaluer l'impact attendu d'une action de façon à valider sa mise en œuvre et à en mesurer son efficacité réelle pour ne pas se tromper de combat.

Le plan proposé ressemble plus à un plan de communication, qu'à un réel plan d'actions avec des objectifs, un planning, des moyens, ...

Avis n°49

- **Auteur :** Ali Abdeljelil
- **Thématique(s) abordée(s) :** Évolution du mix énergétique
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour.

Ma contribution est d'imaginer un projet dans lequel nous pourrions installer dans de nombreux logements sociaux de la région Seine ouest (Inli, Seine ouest habitat) des panneaux solaires de dernière génération (performant, de fabrication Française) sur les toitures pour alimenter les parties communes des résidences. Ceci pour augmenter l'utilisation des énergies renouvelables.

Bien cordialement

Avis n°50

- **Auteur :** Gérald Van Praet
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour

Comment allez-vous améliorer la présence de composteurs [chez] des particuliers et notamment dans les habitations individuelles et collectives ?

Il y a des réticences de notre assemblé de copropriétaires avec un risque accru de prolifération de rats. Est-ce qu'il pourrait être installé par un service public comme les bacs à ordures ?

Vous fixez un objectif de multiplier par 3 les déplacements à vélo. Quels travaux d'infrastructures vous allez mettre en œuvre pour sécuriser ce mode de transport ?

Allez-vous pérenniser les pistes cyclables "Corona lanes" ?

Est-ce qu'il serait possible d'avoir un parcours dans le parc de Saint-Cloud ?

Cordialement

Cordialement

Avis n°51

- **Auteur** : Non précisé (« Iporez »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Niveau de précision des fiches actions ; Formation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : XXX

Axe 1 :

1.1 et 1.2 : les indicateurs sur le nombre de projets aidés / réalisés est pertinent. Cependant, il faut définir une cible : combien de projets doit on réaliser sur la période pour atteindre l'objectif ? idem pour le gain énergétique moyen : quelle est la cible ?

Comment faire en sorte que les rénovations se fassent en profondeur (label BBC), plutôt qu'avec des effets faibles (ex : -10%)

Ne devrait-il pas y avoir une action au niveau des permis de construire, pour favoriser ceux qui proposent une énergie de chauffage décarbonée (PAC, réseau de chaleur) ?

Axe 3 :

Les indicateurs sont pertinents, mais la cible n'est pas indiquée. Quel est le seuil annuel de cycliste qui permettra de nous dire que nous avons atteint ou pas l'objectif ?

un indicateur qui pourrait être pertinent serait celui de la satisfaction des usagers. La FUB propose des métriques/enquêtes.

Axe 5 :

L'objectif de l'action 5.1 ne se recoupe-t-il pas avec celui du 1.1 et 1.2 ?

Il manque tout un chantier sur l'information des citoyens : la plupart de nos concitoyens savent qu'il y a un problème écologique, mais n'en mesurent pas l'ampleur, ni les causes, ni les conséquences. Ils ne peuvent donc pas adhérer aux solutions proposées, contraignantes ou non.

S'appuyer sur l'association "la fresque du climat" qui vulgarise la connaissance. Les "Shifters" font aussi des conférences.

On pourrait faire des conférences dans les villes, les lycées, les entreprises, etc. de GPSO

Avis n°52

- **Auteur** : Guillaume Turri

- **Thématique(s) abordée(s)** : Gestion des déchets ; Construction neuve et artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Ce plan d'action pourrait être beaucoup plus ambitieux !

Sur la réduction de la production de déchet (axe 4), le livre "Territoires Zero Waste" publié par Zero Waste France regorge d'actions qui ont déjà fait leur preuve sur d'autres territoires et qu'il serait intéressant de considérer sur le GPSO !

Par exemple l'installation de ressourceries et repair cafés sur le territoire, la mise en place d'une tarification incitative afin de favoriser les ménages qui produisent peu de déchet, la suppression de l'usage du plastique à usage unique et des emballages jetables dans les bâtiments public, la promotion des textiles sanitaires réutilisables (couches lavables et protections hygiéniques lavables) via des aides aux parents qui souhaitent utiliser des couches lavables ou encore de la sensibilisation visant à faire connaître ces alternatives réutilisables.

En ce qui concerne la valorisation des déchets alimentaires, dédier 0.5 ETP pour la suivi du compostage me semble ridiculement faible compte tenu de l'étendue du territoire.

Bref, les solutions existent, je suis donc déçu de voir que nous semblons ne pas avoir l'ambition d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin !

Sur la réserve exprimée par la MRAe quant à l'écart entre les objectifs retenus dans le PCAET et les objectifs nationaux en matière de réduction des consommations énergétiques, il est répondu que cela est imputable "En premier lieu [par] la hausse de la démographie et de l'activité projetée [qui] entraîne une hausse globale des besoins".

En tant que boulonnais il est donc incompréhensible de constater que des projets qui vont contribuer à augmenter encore l'activité, sont en cours dans ma ville. Plus précisément ajouter des bureaux sur l'île Séguin, ainsi que le projet de stade sur la place Bir-Hakeim n'ont aucun sens à cette aune. Par ailleurs ces projets sont incompatibles avec le souhait de rendre notre territoire plus résilient au changement climatique puisque continuer à bétonner notre ville renforcera l'effet d'îlot de chaleur.

Bref, je déplore que ce plan d'action ne comporte pas un caractère prescriptif

Avis n°53

- **Auteur** : Non précisé (« mm. Martineau »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

SVP arrêter d'arroser les rues avec de l'eau : les passages se font plus d'une fois par jour dans ma rue du Capitaine Ferber à Issy les M pour nettoyer le trottoir au moment de la chute des feuilles mortes. Ne peut-on revenir à des technologies plus simples que celles déployées actuellement, où des camions suréquipés sillonnent les rues, remplis d'eau (potable ?).

Planter des bacs à compost dans les endroits publics proches repérés. Dans les immeubles de 7 étages, le particulier n'a pas d'autre solution.

Félicitations aux éboueurs qui sont rapides et efficaces.

Je reçois votre newsletter qui est très intéressante ; je la diffuse.

Excusez-moi d'avoir été aussi concrète.

Avis n°54

- **Auteur :** Mathilde Alliot
- **Thématique(s) abordée(s) :** Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Plutôt que l'action individuelle nous sommes pour les actions collectives.

C'est pourquoi plutôt que d'installer un petit composteur dans notre mini cours, nous pensons qu'il est nécessaire que la ville de Vanves où nous vivons installe des composteurs publics et collectives, gérés par la collectivité. Et là individuellement nous pourrions y apporter nos déchets compostables.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire d'aller plus loin sur le recyclage en touchant plus volumineux, à savoir le marché. Nous voyons bien la tonne de poubelles évacuées sans discernements tous les mercredis et samedis. Là le tri des déchets compostables (ils sont majoritaires à mon avis sur un marché) aurait une utilité démultipliée ! Ainsi que les déchets type carton, bois, papier.

Merci beaucoup,

Avis n°55

- **Auteur :** Non précisé (« Niluje »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour.

Tout d'abord, merci pour la création et pérennisation des cyclables à Boulogne créés en un temps record.

Je suis toujours étonné de voir le nombre de cyclistes malgré le manque de pistes cyclables, ce qui démontre le potentiel cyclable sur notre territoire.

Ma proposition est de créer un axe sécurisé Boulogne -> Meudon -> Vélizy-Villacoublay pour les trajets domicile travail.

La cote des gardes se montre très facilement avec vélo électrique, même en costume (c'est mon cas) mais le trajet est rendu très dangereux dans les 2 sens.

Merci d'avance.

Avis n°56

- **Auteur :** Non précisé (« Le.duvehat »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Proposition très simple : création de pistes cyclables continues sur tout le territoire de GPSO reliant les quartiers d'habitations aux quartiers de bureaux, interconnectées aux pistes hors GPSO.

Merci.

Avis n°57

- **Auteur :** Bernard Vilain
- **Thématique(s) abordée(s) :** Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Pourquoi avoir supprimé la collecte des déchets verts il y a 5 ans [à] Meudon ? Versailles Grand parc ou Clamart les ont maintenus à ce jour ! Pourquoi ce grand écart ? En parlez-vous en région Ile de France ou au niveau national ? NON, semble-t-il.

En final il reste deux choix pour le consommateur/contribuable :

1- Prendre sa voiture vers la déchetterie, là où une camionnette GPSO le faisait pour un quartier, voire la ville entière de Meudon une fois par semaine,

2- Mettre ses déchets verts dans la poubelle grise au risque de faire monter la TEOM, pour ceux qui n'ont pas de véhicule, ou ne veulent pas développer du CO₂.

Enfin, pourquoi GPSO et les autres agglomérations de communes en France ou en Europe n'ont-elles toujours pas su définir un même code de couleur des poubelles (Jaune pour le sélectif à GPSO, Bleu à Versailles grand parc, Marron à Clamart, etc.).

Vous voudriez perdre le consommateur dans ses gestes de tri sélectif selon qu'il est chez lui, chez ses enfants, ses parents, ses amis (hors confinement), vous ne vous y prendriez pas mieux !

Je m'étonne que ces pistes n'apparaissent pas dans votre synthèse ou votre plan d'action.

Pourtant j'avais interpellé Monsieur Santini sur le changement des bacs poubelles et leur couleur il y a 7 ou 8 ans en demandant à GPSO de lui poser la question savoir s'il sortait lui-même ses poubelles. Apparemment pas d'évolution depuis cette date.

Avis n°58

- **Auteur :** Non précisé (« gsonjon »)
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Méthodologie et données d'entrée ; Agriculture et production alimentaire ; Construction neuve et artificialisation des sols ; Niveau de précision des fiches actions
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** XXX

- Dans le rapport de diagnostic il est écrit qu'une part non négligeable des émissions de GES (environ 30%) proviennent de l'alimentation or je ne vois aucun axe sur ce sujet dans le plan d'action. Pourtant une réduction de la consommation de viande rouge sans pour autant devenir végétarien permet un gain important pour la santé, le pouvoir d'achat et les émissions de GES. A minima il pourrait être prévu une campagne d'information et des actions de sobriété synonymes d'économie dans les cantines gérées par la commune. Aujourd'hui la viande rouge est encore trop présente dans les cantines (1 repas sur 3 constaté entre septembre et novembre 2020).

- Dans le plan d'action je ne vois pas d'objectif 2025 en termes de GES ou d'autres impacts sur l'environnement pour beaucoup d'actions. Par exemple, dans l'axe 4 (les déchets) ont l'objectif de réduire le poids des déchets mais quel est l'impact sur nos émissions ? Sur l'environnement ? Même une indication qualitative ne nécessitant pas une étude complexe serait utile. Par contre on voit bien les économies réalisées mais il faudrait préciser les gains visés par rapport avec l'environnement. Pour le

compostage, l'étude de l'ADEME de 2016 montre que les gains sont très faibles pour l'environnement donc c'est peu prioritaire dans le PCAET.

- Il faudrait allouer un budget proportionnellement au degré d'efficacité attendue.

- Il n'y a aucune action concernant la mobilité longue distance (voyages réalisés par les habitants).

- Tous les biens qui sont consommés mais pas jetés sur le territoire ne sont pas comptabilisés. C'est une hypothèse qui diminue beaucoup le bilan.

Cela explique le faible niveau d'émission par habitant relevé dans les bilans carbone.

Il serait intéressant d'estimer le budget nécessaire pour tenir les objectifs nationaux et de faire remonter à l'Etat l'écart constaté.

- Artificialisation/imperméabilisation des sols : il est regrettable que le projet de l'île Seguin ne donne pas du tout l'exemple en ce domaine.

- Il faut saisir l'opportunité des coronapistes pour pérenniser les pistes cyclables.

Avis n°59

- **Auteur :** Jacqueline Martin
- **Thématique(s) abordée(s) :** Mobilités douces ; Végétalisation urbaine ; Déplacements motorisés alternatifs ; Formation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'Actions

Bonjour,

Beau projet ambitieux sans aucun doute.

Bien sûr il faut augmenter la végétalisation des villes et déjà ne pas la diminuer en laissant faire la coupe de l'existant, je fais allusion aux arbres de la D10 entre autres. Il pourrait être créés des lieux de fraîcheur dans les villes de Chaville, Sèvres alimentées par les eaux des sources qui descendent de Fausse Repose et se déversent dans les égouts, petits brouillards sous les arbres entourés de bancs comme j'ai pu en voir sur les petites places à Strasbourg, en Allemagne, lieux agréables de convivialité en plus.

Multiplier les pedibus et apprendre aux enfants le chemin de l'école à pied (celle-ci est toujours à moins de 500m) devrait diminuer voire diminuer le nombre des voitures stationnées devant l'école

La livraison individuelle à domicile diminuera nous l'espérons au printemps prochain si la situation sanitaire s'améliore.

Si des bornes de recharge électrique peuvent être envisagées dans des immeubles neufs, incluse option dans le projet au départ, le prix de l'installation dans l'existant avec décompte individuel de consommation est actuellement plus que prohibitif 499 £ la borne et recharge rapide 34.9 par mois, lente 19.9 par mois (sté Zeplug), je pense que ces prix devraient être encadrés.

Il est bon de rappeler que plus nous sommes "propres" en notre pays plus nous polluons ailleurs.

Concernant les forêts péri-urbaines un bon usage de celles-ci devrait être rappelé aux usagers car transformer la forêt en parc c'est s'assurer de sa destruction à court terme, cela peut être mené avec l'aide d'associations locales.

Je vous remercie de la communication de tous ces documents, nous pouvons nous rendre compte qu'il y a beaucoup à faire, que cela demande des connaissances multiples et un engagement certain de tous les protagonistes.

Avis n°60

- **Auteur** : Non précisé (« *isabel.leflem* »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilité douces ; Déplacements motorisés alternatifs
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Concernant les mobilités décarbonées ; sont abordés soit les voitures, soit les vélos, sans prendre en considération les nombreux modes transports alternatifs (motos et scooters, trottinettes etc.), et les problématiques associées (bornes de rechargement, stationnement sécurisés)

Avis n°61

- **Auteur** : Sarah Foezon
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités douces ; Sobriété énergétique ; Agriculture et production alimentaire ; Gestion des déchets ; Formation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour,

Le plan climat est déjà très ambitieux, mais il faudrait aller plus loin et plus vite dans certaines démarches : la sensibilisation du public : par des ateliers (dans les écoles aussi ! La maison de la nature ne propose pas de véritable action de sensibilisation) ; des journées d'informations et débats plus réguliers sur plus de thèmes (déchets, recyclages, énergie...) ; des défis citoyens comme p.ex. Famille zéro déchets ; des actions zéro déchets chez les commerçants (promouvoir l'apport de contenants).

Les pistes cyclables devront être pérennisées et encore améliorées à certains endroits (pont de Sèvres), les lignes de bus étendues.

Les écoles et crèches publiques doivent être exemplaires dans la gestion d'énergie et de déchets, l'utilisation de produits ménagers écologiques, la nourriture bio et plus de plats végétariens. C'est un potentiel énorme d'agir avec exemplarité au niveau de la gestion publique.

Je vous remercie pour votre attention,

Bien cordialement,

Avis n°62

- **Auteur** : Thibault Lejeune
- **Thématique(s) abordée(s)** : Sobriété énergétique ; Construction neuve et artificialisation des sols ; Formation et sensibilisation ; Articulation avec les plans et programmes
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

2.1 Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

GPSO souhait intégrer de bonne pratique pour répondre aux enjeux de résilience mais ne parle pas d'une intégration de matériaux permettant le stockage de CO₂ ou des pratiques favorisant la déconstruction des bâtiments.

Aucun document ne donne la situation actuelle des sols et aucun objectif n'est affiché sur l'ensemble des points évoqués dans la partie descriptive (désimperméabilisations des sols, rénovation exemplaire, production actuelle d'énergie renouvelable).

Comment peut-on influencer le futur PLUi sans avoir d'objectif prédéfini ? Le plan climat ne semble pas cadrer le futur PLUi mais s'adapter à lui.

5.3 Porter une "Charte d'engagement du Plan Climat" des acteurs sociaux-économiques du territoire

La charte d'engagement du plan climat n'est pas une idée nouvelle, en 2013, elle était déjà un des points phare du premier plan climat, malheureusement rien n'a été rédigé. Cette nouvelle tentative de charte pose question sur la volonté de la créer. Si des travaux ont bien été lancés en 8 ans pourquoi la situation initiale est notée « non quantifiable » et pourquoi les objectifs pour 2025 ne peuvent être définis ?

Dans les indicateurs de suivi aucun acteur n'apparaît. La charte climat pose question quant à la volonté de sa réelle mise en place.

6.3 Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat

Un objectif d'une diminution des émissions de GES de 3% est affiché. Pour les atteindre, GPSO souhaite mettre en place des bonnes pratiques et responsabiliser. Le territoire de GPSO regorge d'entreprise déployant des logiciels et objets connectés permettant de contrôler sa consommation énergétique et d'aider aux bonnes pratiques des employés. Pourquoi ne pas les aider en investissant dans ces matériels innovants ?

Avis n°63

- **Auteur :** Jean Duplex
- **Thématique(s) abordée(s) :** Méthodologie et données d'entrée ; Déplacements motorisés alternatifs ; Niveau de précision des fiches actions ; Prise en compte des impacts sociaux
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Ensemble des pièces du PCAET

Merci d'avoir organisé cette consultation et mis à notre disposition le dossier complet du plan Climat. Merci aussi pour l'analyse de la situation initiale très intéressante et bien documentée.

Ma lecture du Plan Climat et notamment du plan d'action appelle cependant un certain nombre de remarques sur

- *La faiblesse du bilan CO₂ initial par communes et par secteurs (par exemple absence de chiffres pour les véhicules)*
- *L'absence d'articulation avec l'action communale qui va pourtant être clé pour faire évoluer la situation,*
- *L'absence d'objectifs détaillés et d'indicateurs qui diminue la crédibilité du plan d'action. A titre d'exemple, quelle crédibilité à la cible de 3262 GWh en 2025 qui serait atteinte par la seule action de conseil. Le bilan de période passée démonte le contraire.*
- *L'absence d'ambition fixée sur le transport et notamment sur la mobilité électrique et la bascule vers les transports en commun (mot absent du plan d'action)*
- *La faible prise en compte des aspects sociaux des impacts du changement climatique et notamment comment ce plan s'adresse aux plus pauvres.*
- *et enfin l'absence de conduite de changement robuste pour changer les paradigmes énergétique dans un département très énergivore par habitant.*

Bref, nous avons une analyse, un objectif mais je ne vois pas comment nous allons y arriver sans une ambition politique bien plus forte qui devrait se traduire à minima par une recherche d'exemplarité sur les domaines gérés (notamment bâtiments publics, flotte de véhicule GPSO, déplacements) bien absente de ce plan.

Avis n°64

- **Auteur** : Non précisé (« annaileri »)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour,

Encore un beau PCAET élaboré pour les 5 années à venir. Beaucoup de bonnes idées.

Pour cette rubrique, et en extrapolant à partir de vos propos, j'ai pensé qu'essayer [d'implanter] (En partenariat avec des associations locales pour sa gestion) 1 repair café/Recyclerie par ville du GPSO pourrait être une action écologique et sociale assez intéressante pour pousser les citoyens à changer leurs habitudes de consommations tout en retrouvant du lien social.

Dans la même rubrique, il pourrait être intéressant de penser à faciliter l'émergence de commerce de proximité de vrac, pour inciter les citoyens à Consommer de manière plus durable.